

République Togolaise

ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ



ANALYSES DES DONNÉES
RGPH4-novembre 2010

LAMBONI Mateyédou

INSEED

Institut National de la Statistique et des Études Économiques
et Démographiques

www.inseed.tg

Tél : +228 22 21 22 87 / +228 22 21 62 24

2016



République Togolaise

ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ

ANALYSES DES DONNÉES
RGPH4-novembre 2010

LAMBONI Mateyédou

INSEED

Institut National de la Statistique et des Études Économiques
et Démographiques

www.inseed.tg

Tél : +228 22 21 22 87 / +228 22 21 62 24

2016



LAMBONI Mateyédou, Démographe

*Avec la contribution de
TETE Kossi Gbeblèwou, Démographe*

Lomé

2016

AVANT-PROPOS

En application du Décret présidentiel n°2008/PR du 21 juillet 2008, le Ministère de la Planification, du développement et de l'aménagement du Territoire, à travers la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), a organisé et réalisé du 06 au 21 novembre 2010 le quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4). Cette réalisation répond aux préoccupations unanimement exprimées par les partenaires tant nationaux qu'internationaux dans un contexte caractérisé par un déficit criard de données statistiques.

Il convient de rappeler que le Togo a eu à réaliser quatre recensements généraux de la population. L'exécution du quatrième recensement a eu lieu environ trois décennies (29 ans) après celle du troisième du 09 au 22 novembre 1981. Le deuxième recensement a été effectué de mars à avril 1970. Quant au premier recensement, il a été réalisé en deux ans, soit de 1958 à 1960.

Les principaux objectifs assignés au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat sont de plusieurs ordres. Il s'agit plus précisément de :

- procéder à un inventaire général des ressources humaines et des conditions d'habitation ;
- repérer, aussi précisément que possible, toutes les localités notamment les villes, les villages, les fermes, les hameaux et les quartiers se trouvant dans les limites du territoire national et de dénombrer les effectifs de leur population ;
- déterminer la structure de la population par sexe, âge, nationalité, situation matrimoniale, degré d'instruction, profession, branche d'activité et saisir les mouvements migratoires et naturels ;
- fournir des données sur les caractéristiques de l'habitat ;
- constituer une base de sondage pour toutes les enquêtes statistiques ultérieures et principalement pour le tirage de l'échantillon sur lequel seront effectuées les enquêtes post-censitaires.

Les objectifs du RGPH4 intègrent les orientations des différentes politiques de développement en cours de mise en œuvre dans le pays, (notamment le nouveau Document de la stratégie de réduction de la pauvreté, les Objectifs du millénaire pour le développement et certains cadres sectoriels de développement), tout en fournissant les indicateurs pour le suivi et l'évaluation de toutes ces politiques.

A l'instar des recensements précédents, le RGPH4 demeure une source fiable d'informations sur l'état et la dynamique de la population. Il a la particularité d'avoir pris en compte quelques sujets importants non encore explorés par le passé, notamment la mortalité maternelle, l'enregistrement des naissances à l'état civil et la possession d'acte de naissance.

Un RGPH dont les données ne sont pas analysées et publiées est considéré comme un échec. Ainsi, afin de valoriser et de rentabiliser le RGPH4 pour l'ensemble des utilisateurs (autorités politico-administratives, partenaires techniques et financiers, leaders d'opinions, ONG, chercheurs, etc.), il a été prévu l'élaboration de neuf (09) rapports thématiques. La rédaction de ces rapports a été menée par une équipe de cadres pluridisciplinaires (statisticiens, démographes, économistes et géographes) avec l'appui technique de l'UNFPA et de l'IFORD. Il s'agit des analyses thématiques suivantes :

- Évaluation des données
- État et structure de la population
- Caractéristiques des ménages et de l'habitat
- Natalité et fécondité
- État matrimonial et nuptialité
- Mortalité
- Mouvements migratoires
- Caractéristiques de l'éducation
- Caractéristiques économiques.

C'est le lieu ici d'exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette activité d'intérêt national. Nos sincères remerciements s'adressent particulièrement :

- Au Gouvernement togolais pour avoir soutenu avec détermination l’opération dans tous ses aspects ;
- À l’UNFPA, à la BAD et à la Banque Mondiale pour leurs appuis techniques et financiers ;
- Aux cadres analystes de la DGSCN qui ont participé à la rédaction des thématiques avec abnégation et dévouement pour permettre d’aboutir aux produits actuels ;
- À l’IFORD qui n’a hésité à aucun moment d’envoyer, chaque fois que la demande est faite, pour un appui technique, ses experts sans lesquels les présentes analyses thématiques n’auraient pas eu lieu ;
- Aux autorités du Ministère de la Planification, du Développement et de l’Aménagement du Territoire qui ont efficacement suivi et orienté la réalisation effective de l’activité ;
- Au personnel de terrain et de bureau qui ont participé à la réalisation du RGPH4 ainsi que les populations qui ont bien voulu mettre à notre disposition les informations.

**Le Ministre de la Planification du
Développement**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport d'analyse sur l'état matrimonial et la nuptialité a pour objectif général de déterminer la structure de la population par situation matrimoniale. De manière plus spécifique, il s'agit de :

- décrire la situation matrimoniale de la population résidente, les niveaux associés aux différents états et leurs tendances à partir des recensements passés,
- mesurer les niveaux et les caractéristiques de la nuptialité,
- mettre en évidence l'intensité et les caractéristiques des ruptures d'unions (veuvage, divorce/séparation), de la polygamie et apprécier leur évolution,
- mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité et apprécier leur évolution depuis 1960.

L'approche méthodologique a consisté en l'évaluation de la qualité des données, la définition des concepts et la présentation des indicateurs avec leur méthode de calcul. Les sous-thèmes abordés dans cette analyse sont relatifs à la description de l'état matrimonial, la nuptialité des célibataires, la polygamie et les ruptures d'unions.

L'analyse de l'état matrimonial à partir des données du recensement de 2010 révèle que 50,6% de la population de 12 ans ou plus sont mariés et 38,7% sont célibataires. La proportion des personnes en rupture d'unions représente 7,5% dont 5,1% de veufs (ves). La proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural (57,6%) qu'en milieu urbain (48,7%).

Il ressort également que 2,3% de garçons et 17,8% de filles âgés de 12-20 ans sont en union lors du RGPH4 en 2010. À 20 ans, la proportion de célibataires est de 89,9% chez les garçons contre 42,6% chez les filles. À cet âge, plus de la moitié des filles vivent en union. Parmi les jeunes de 12-20 ans, on compte des divorcés/séparés et des veufs. Les proportions des garçons et des filles en rupture d'union représentent respectivement 0,1% et 0,6%.

La nuptialité féminine est plus précoce que celle masculine. Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. L'âge au primo-nuptialité chez les hommes est de 25,0 ans contre 19,7 ans chez les femmes. Ce constat est aussi

bien valable en milieu urbain qu'en milieu rural. Lorsqu'on considère la structure des mariages, près des deux tiers sont célébrés avant 20 ans chez les femmes alors qu'à cet âge, seulement un peu plus du tiers l'est chez les hommes. Le même constat est fait lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il est en effet de 28,7 ans pour les hommes et de 23,5 ans pour les femmes et respectivement 25,6 ans et 20,7 ans en milieu rural.

Dans les régions, l'analyse du calendrier montre qu'on se marie très jeune dans la région des Savanes et beaucoup plus tard dans Lomé commune. L'examen de la tendance a révélé l'amorce d'une augmentation de l'âge à la primo-nuptialité chez les femmes et une baisse chez les hommes. La fréquence du célibat définitif est de 12,4% pour les femmes contre 5,3% pour les hommes, ce qui veut dire que les hommes se marient plus souvent que les femmes.

Un autre indicateur de nuptialité analysé est l'intensité de nuptialité qui désigne le nombre moyen de mariage par personne. Sur 1000 hommes pris à 15 ans, 947 réussiront à se marier avant l'âge de 50 ans. Chez les femmes, sur la même base de départ que chez les hommes, 876 seront en union avant l'âge limite de 50 ans ; âge au-delà duquel la formation des unions reste marginale.

Une autre caractéristique des unions au Togo est la pratique de la polygamie qui est estimée à 20,2%. Elle est nettement plus élevée dans les zones rurales (25,3%) qu'en ville 12,4%. Dans ce type d'union, le nombre moyen de femmes par union polygame est 2,3 ce qui montre que la forme la plus répandue est la bigamie.

L'examen des résultats sur les ruptures d'unions montre que la proportion des personnes en rupture d'unions par veuvage est plus élevée que celle des personnes en rupture d'union par divorce ou séparation. La rupture d'union par veuvage est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et l'est également plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

Au vu des résultats des données du recensement de 2010 relatives au thème "état matrimonial et nuptialité", il ressort la persistance des mariages précoces. Ce constat qui n'est pas dans le sens de la protection de l'enfance doit conduire à des politiques sociales de nature à réduire cette pratique.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	:	Banque Africaine de Développement
BM	:	Banque Mondiale
DGSCN	:	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
FMI	:	Fonds Monétaire International
IFORD	:	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INSEED	:	Institut National de la Statistique et des Études Statistiques et Démographiques
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	i
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	v
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	vii
TABLE DES MATIÈRES.....	ix
LISTE DES GRAPHIQUES	xii
LISTE DES TABLEAUX	xiii
TABLEAU SYNOPTIQUE.....	xv
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1 :	5
CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	5
1.1 Contexte	5
1.1.1 Contexte socioculturel.....	6
1.1.2 Contexte juridique.....	7
1.1.3 Contexte socioéconomique et politique.....	8
1.1.4. Contexte démographique	9
1.2 Aspects méthodologiques	10
1.2.1 Définitions des concepts et leurs limites	10
1.2.2 Indicateurs et mode de calcul	12
1.2.3 Évaluation des données.....	14
1.2.4 Variables et niveau d'analyse	16
CHAPITRE 2 :	19
ÉTAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION	19
2.1 Données générales.....	19
2.1.1 Niveau national.....	19
2.1.2 Milieu de résidence	21
2.1.3 Région de résidence	22
2.1.4 Évolution de l'état matrimonial de 1981 à 2010.....	24
2.2 État matrimonial et groupes d'âges	26
2.3 État matrimonial et niveau d'instruction	28
2.4 État matrimonial et religion.....	29
2.5 État matrimonial et statut d'occupation	30
2.6 État matrimonial et situation dans l'emploi.....	32
2.7 État matrimonial de la population de 12 à 20 ans.....	33

CHAPITRE 3 : NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES	37
3.1 Construction de la table de nuptialité du moment	37
3.2 Table de nuptialité du moment.....	38
3.2.1 Niveau national.....	38
3.2.2. Table de nuptialité du moment par sexe et le milieu de résidence	40
3.3 Indicateurs de nuptialité	43
3.3.1 Intensité de nuptialité, âge moyen ,âge médian au premier mariage au niveau national	43
3.3.2 Intensité de nuptialité, âge moyen, âge médian au premier mariage par milieu de résidence	45
3.3.3 Intensité de nuptialité, âge moyen, âge médian au premier mariage par région de résidence.....	46
3.4 Évolution des indicateurs de nuptialité.....	47
3.4.2 Évolution du célibat définitif.....	48
CHAPITRE 4 : POLYGAMIE	51
4.1 Données générales.....	51
4.1.1 Niveau national.....	51
4.1.2 Milieu de résidence	52
4.1.3 Région de résidence.....	53
4.1 Polygamie et niveau d'instruction	54
4.3 Polygamie et religion.....	55
4.4 Polygamie et nationalité	56
4.5 Polygamie et statut d'occupation.....	57
4.6 Évolution de la polygamie de 1958-1960 à 2010.....	58
CHAPITRE 5 : RUPTURES D'UNIONS	61
5.1 Rupture d'union par décès du conjoint.....	61
5.1.1 Données générales.....	61
5.1.2 Veuvage et groupes d'âges.....	63
5.2 Rupture d'union par divorce ou séparation.....	64
5.2.1 Données générales.....	64
5.2.2 Divorce ou séparation et groupes d'âges	66
5.2.3 Divorce ou séparation et niveau d'instruction.....	67
5.2.4 Divorce ou séparation et religion	68
5.2.5 Divorce ou séparation et statut d'occupation	68
5.3 Évolution des ruptures d'union.....	69

<i>5.3.1 Évolution de la proportion des personnes en situation de veuvage</i>	<i>69</i>
<i>5.3.2 Évolution de la proportion des personnes en situation de divorce ou de séparation</i>	<i>70</i>
<i>CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>73</i>
<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	<i>76</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>i</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 2.1 : Proportion (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 2.2 : Proportion (%) de la population masculine âgée de 12 ans ou plus par région selon l'état matrimonial</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 2.3 : Proportion (%) de la population féminine âgée de 12 ans ou plus par région selon l'état matrimonial</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 2.4 : Évolution de l'état matrimonial chez les hommes de 1981 à 2010</i>	<i>25</i>
<i>Graphique 2.5 : Évolution de l'état matrimonial chez les femmes de 1981 à 2010</i>	<i>26</i>
<i>Graphique 2.6 : Répartition (%) de la population résidente masculine âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon l'âge.....</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 2.7 : Répartition (%) de la population résidente féminine âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon l'âge.....</i>	<i>28</i>
<i>Graphique 3.1 : Courbe de nuptialité du moment selon le sexe au niveau national</i>	<i>39</i>
<i>Graphique 3.2 : Quotients de nuptialité selon le sexe</i>	<i>40</i>
<i>Graphique 3.3 : Proportion des célibataires en milieu urbain</i>	<i>42</i>
<i>Graphique 3.4 : Proportion des célibataires en milieu rural</i>	<i>43</i>
<i>Graphique 3.5 : Évolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe</i>	<i>48</i>
<i>Graphique 3.6 : Évolution du célibat définitif selon le sexe</i>	<i>49</i>
<i>Graphique 4.1 : Évolution de la polygamie de 1958-1960 à 2010</i>	<i>59</i>
<i>Graphique 5.1 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et l'âge</i>	<i>64</i>
<i>Graphique 5.3 : Évolution de la proportion de veufs/veuves.....</i>	<i>70</i>
<i>Graphique 5.4 : Évolution de la proportion de divorcés/séparés</i>	<i>71</i>

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1.1 : Population par variable selon la proportion des non déclarés</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 1.2 : Évaluation des données sur les types d'unions.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 2.1 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe</i>	<i>19</i>
<i>Tableau 2.2 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 2.3 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial, le sexe et par niveau d'instruction.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 2.4 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial, le sexe et la religion.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 2.5 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et le statut d'occupation.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 2.6 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et la situation dans l'emploi.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 2.7 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 à 20 ans par état matrimonial selon le sexe.....</i>	<i>34</i>
<i>Tableau 3.1 : Table de nuptialité du moment selon le sexe au niveau national....</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 3.2 : Table de nuptialité du moment par sexe et par milieu de résidence</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 3.3 : Age moyen au premier mariage des hommes et des femmes et intensité de nuptialité au niveau national</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 3.4 : Age moyen et âge médian au premier mariage et intensité de nuptialité selon le milieu de résidence</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 3.5 : Age moyen, âge médian au premier mariage et intensité de nuptialité selon la région de résidence</i>	<i>47</i>
<i>Tableau 4.1 : Taux de polygamie (%), proportion des femmes en union polygame et nombre moyen d'épouses au niveau national</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 4.2 : Taux de polygamie (%), proportion des femmes en union polygame et nombre moyen d'épouses selon le milieu de résidence</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 4.3 : Taux de polygamie (%), proportion des femmes en union polygame et nombre moyen d'épouses selon la région de résidence</i>	<i>54</i>
<i>Tableau 4.4 : Taux de polygamie (%) selon le niveau d'instruction.....</i>	<i>55</i>
<i>Tableau 4.5 : Taux de polygamie (%) selon la religion.....</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 4.6 : Taux de polygamie (%) selon la nationalité</i>	<i>57</i>
<i>Tableau 4.7 : Taux de polygamie (%) selon le statut d'occupation.....</i>	<i>58</i>

<i>Tableau 4.8 : Évolution de la polygamie de 1961 à 2010.....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 5.1 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe au niveau national.....</i>	<i>61</i>
<i>Tableau 5.2 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et le milieu de résidence.....</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 5.3 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et la région de résidence.....</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 5.4 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et l'âge... </i>	<i>63</i>
<i>Tableau 5.5 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe au niveau national.....</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 5.6 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et le milieu de résidence.....</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 5.7 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et la région de résidence.....</i>	<i>66</i>
<i>Tableau 5.8 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et le niveau d'instruction.....</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 5.9 : Taux de rupture d'union (%) divorce et séparation par sexe selon la religion.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 5.10 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et le statut d'occupation.....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau A3 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et la région de résidence.....</i>	<i>iv</i>
<i>Tableau A6 : Indicateurs de polygamie, milieu urbain.....</i>	<i>ix</i>
<i>Tableau A7 : Indicateurs de polygamie, milieu rural.....</i>	<i>x</i>

TABLEAU SYNOPTIQUE

Indicateur	Niveau
Proportion de célibataires (%)	
Masculin	48,5
Féminin	29,9
Ensemble	38,7
Milieu urbain	
Masculin	52,8
Féminin	38,4
Ensemble	45,3
Milieu rural	
Masculin	45,4
Féminin	23,9
Ensemble	34
Proportion de mariés (%)	
Masculin	45,8
Féminin	54,9
Ensemble	50,6
Milieu urbain	
Masculin	41,2
Féminin	47,1
Ensemble	44,3
Milieu rural	
Masculin	49,2
Féminin	60,3
Ensemble	55,1
Proportion de personnes en union libre (%)	
Masculin	2,8
Féminin	3,7
Ensemble	3,3
Milieu urbain	
Masculin	3,7
Féminin	4,9
Ensemble	4,4
Milieu rural	

Indicateur	Niveau
Masculin	2,1
Féminin	2,9
Ensemble	2,5
Age moyen au premier mariage (années)	
Masculin	25,0
Féminin	19,7
Milieu urbain	
Masculin	26,5
Féminin	21,5
Milieu rural	
Masculin	23,4
Féminin	18,0
Age médian au mariage (années)	
Masculin	27,2
Féminin	22,0
Milieu urbain	
Masculin	28,7
Féminin	23,5
Milieu rural	
Masculin	25,6
Féminin	20,7
Proportion d'hommes polygames (%)	
Ensemble du pays	20,2
Milieu urbain	12,4
Milieu rural	25,3
Proportion de femmes en union polygame (%)	
Urbain	18,0
Rural	37,1
Ensemble du pays	30,1
Taux de célibat définitif (%)	
Masculin	5,3
Féminin	12,4

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Togo a réalisé son quatrième recensement général de la population et de l'habitat (4^{ème} RGPH) du 06 au 21 novembre 2010, soit 29 ans après celui de 1981. Durant toute cette période, le Togo a été confronté à un déficit important en données sociodémographiques et économiques nécessaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes et projets de développement. Conscient de ce fait et dans le souci d'assurer le bien-être de la population, le Gouvernement, avait besoin de disposer des informations pertinentes et actualisées pour bien orienter ses décisions et ses choix en matière de développement.

Dans le domaine de la recherche et des études, les données de ce recensement permettent non seulement de disposer d'une nouvelle base de sondage pour les enquêtes statistiques futures mais aussi de faire un état des lieux de divers aspects de la société togolaise.

Les objectifs assignés au quatrième recensement général de la population et de l'habitat du Togo étaient de :

- procéder à un inventaire général des ressources humaines et des conditions d'habitation ;
- repérer, aussi précisément que possible, toutes les localités notamment les villes, les villages, les fermes, les hameaux et les quartiers se trouvant dans les limites du territoire national et de dénombrer les effectifs de leur population ;
- déterminer la structure de la population par sexe, âge, nationalité, situation matrimoniale, degré d'instruction, profession, branche d'activité et saisir les mouvements migratoires et naturels ;
- fournir des données sur les structures de l'habitat ;
- constituer une base de sondage pour toutes les enquêtes statistiques ultérieures et principalement pour le tirage de l'échantillon sur lequel seront effectuées les enquêtes post-censitaires.

L'analyse des données sur l'état matrimonial et la nuptialité concerne l'objectif n°3 du recensement. L'intérêt de ce thème se justifie par son importance sociologique et démographique du mariage et de la famille. Le mariage est une institution à la fois sociale et juridique. Il est un élément fondamental de la constitution et de la survie de la famille et exerce une incidence prédominante dans la dynamique d'une population par l'intermédiaire de la fécondité.

En effet, le mariage demeurant le cadre privilégié de la procréation, le recul de l'âge au mariage constitue un des principaux déterminants de la transition de la fécondité en Afrique. De même, les niveaux de mortalité, la propension à migrer et les caractéristiques socio-économiques varient généralement selon la situation matrimoniale des individus. La diversité des formes d'union et leurs mutations en cours influencent la dynamique démographique et modifient les rapports de genre au sein des sociétés.

Les informations sur l'état matrimonial et la nuptialité peuvent aider à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques et programmes sectoriels de développement de l'habitat, de la promotion de la femme et de la famille, de lutte contre les violences faites aux femmes, de la santé de la reproduction, etc. Elles peuvent aider également à l'évaluation des besoins sociaux spécifiques tels que les prestations familiales, autres avantages sociaux liés au statut matrimonial et besoins en logements.

Le RGPH, comparé aux autres sources de données telles que l'état civil et les enquêtes, est la principale source de données qui renseigne de façon exhaustive sur l'état matrimonial et la nuptialité des individus. Par rapport à l'état civil et aux enquêtes, le RGPH a l'avantage d'une meilleure couverture de la population et de fournir les données au niveau géographique le plus fin.

Les objectifs assignés à l'analyse du thème consistent donc à :

- décrire la situation matrimoniale de la population résidente, les niveaux d'analyse associés aux différents états ainsi que leurs tendances ;
- mesurer les niveaux et les caractéristiques de la nuptialité ;

- mettre en évidence l'intensité et les caractéristiques des ruptures d'unions (veuvage, divorce/séparation), de la polygamie et apprécier leur évolution ;
- mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité et apprécier leur évolution depuis 1960.

Pour atteindre ces objectifs, ce rapport portant sur l'état matrimonial et la nuptialité s'articule autour de cinq chapitres. Le premier chapitre présente le contexte et les aspects méthodologiques. Le deuxième chapitre décrit l'état matrimonial. Les troisième et quatrième chapitres abordent respectivement la nuptialité des célibataires et la polygamie. Enfin, les ruptures d'unions constituent le dernier chapitre. Ce rapport se termine par une présentation des principaux résultats ainsi que les recommandations formulées à l'issue de ces résultats.

CHAPITRE 1 :

CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Le mariage est une institution à la fois sociale et juridique. Sa formation et sa dissolution prennent diverses formes selon les sociétés. Sa définition est fonction de la législation en vigueur dans chaque pays. En outre, l'état matrimonial et la nuptialité sont généralement sous l'influence des mutations sociales (la scolarisation, l'urbanisation et la diffusion des valeurs culturelles étrangères) et économiques. Aussi, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité nécessite-t-elle la connaissance des éléments contextuels dont les principaux sont d'ordre socio-culturel, juridique, socioéconomique et politique du Togo.

Outre les éléments contextuels, ce chapitre traite aussi des aspects méthodologiques tels que la définition des concepts, la présentation des principaux indicateurs ainsi que l'évaluation de la qualité des données.

1.1 Contexte

En Afrique, les systèmes matrimoniaux varient d'une société à une autre. Il s'agit entre autres du mariage civil et du mariage traditionnel. Le mariage civil est celui régi par les codes adoptés par les États africains au lendemain des indépendances. En revanche, le mariage traditionnel est celui qui se pratique selon les coutumes depuis des générations, bien avant la colonisation. Selon les droits traditionnels négro-africains « le mariage est le contrat par lequel le chef d'une famille agissant au nom et pour le compte de cette dernière, engage une jeune fille avec ou sans consentement et sur laquelle il exerce la puissance paternelle dans les liens conjugaux avec un homme, membre d'une autre famille représentée par son chef et moyennant une contrepartie telle qu'elle est définie par la coutume de la jeune fille »¹. Néanmoins, de nos jours même s'il

¹KOUASSIGAN (G-A), *Quelle est ma loi? Tradition et modernité dans le droit privé de la famille en Afrique Noire Francophone*, Pédone, 1974, pp.210-211, cité par Isabelle Akouhaba Anani.

existe des mariages où le consentement de la jeune fille n'est pas requis, ils sont de moins en moins nombreux. Le mariage traditionnel accorde une place capitale à la dot. Son paiement est considéré donc comme un acte qui permet de rendre le mariage légal aux yeux de la communauté.

1.1.1 Contexte socioculturel

Le mariage dans nos sociétés traditionnelles demeure une règle quasi universelle. Il est considéré comme un devoir sacré envers le lignage devant perpétué la progéniture. Cadre légal et privilégié de procréation, le mariage constitue une étape obligée pour tout homme et toute femme. Dans ce contexte, la dot requiert une valeur très importante bien que sa nature et sa valeur varient selon le niveau de vie des familles, les lois et les coutumes des ethnies. De manière générale, la dot est une preuve et gage de stabilité du mariage. Elle inscrit le mariage dans la durée et alourdit le processus de divorce, protégeant ainsi la famille contre les aléas de la vie conjugale. Son acceptation par les parents de la future épouse témoigne leur consentement au mariage et leur volonté de s'allier à la famille du prétendant. Le mariage traditionnel (coutumier) a pour vocation de rapprocher les jeunes mariés de leurs familles d'autant plus qu'en Afrique, c'est une famille qui épouse une autre.

Sur le plan culturel, le Togo est un pays cosmopolite. Il est constitué d'une mosaïque d'ethnies répartie en cinq (05) grands groupes dont trois (03) se partagent environ 80% de la population togolaise. Il s'agit des Adja-Ewé-Mina, Kabyè/Tem et les Para-gourma/Akan. Le christianisme (plus majoritaire), l'islam et l'animisme sont les principales religions. Chaque groupe a une influence sur le système matrimonial selon ses propres valeurs et son organisation sociale spécifique.

Les familles musulmanes par exemple se marient traditionnellement plus jeunes (même si cette pratique semble plus ou moins prendre du recul) sous prétexte d'éviter à la jeune femme la débauche. De plus en Islam, la polygamie est reconnue, tolérée et encouragée au point où un homme peut épouser jusqu'à 4 femmes à condition de les aimer toutes de la même façon. C'est ce qui explique que dans les régions où prédomine l'Islam, ont toujours présenté les plus forts taux de polygamie.

En effet, en 1988 la plus grande proportion de femmes en union polygame était de 61 % dans la région Centrale alors que cette proportion n'était que de 47 % dans la région des Plateaux (EDST-I). Dix ans plus tard, le niveau est de 50% dans la Centrale qui détenait le taux de polygamie le plus élevé. Elle est suivie par les régions des Savanes et de la Kara qui ont pratiquement le même niveau de polygamie (47%). La pratique de la polygamie est, par contre moins fréquente dans les régions Maritime et des Plateaux (38% et 42%). Dans la ville de Lomé, un peu plus du quart des femmes mariées (28%) sont impliquées dans une union polygame. Par rapport au milieu de résidence, la pratique de la polygamie est aussi plus courante en milieu rural qu'en milieu urbain (47% contre 34%) (EDST-II). Généralement ce sont des femmes qui n'ont aucun niveau d'instruction qui sont les plus concernées par cette pratique comparée à leurs consœurs ayant au moins le niveau secondaire. Leurs proportions étaient de 57% contre 36% en 1988 et 49% contre 33,5% en 1998.

1.1.2 Contexte juridique

Sur le plan juridique, le code togolais des personnes et de la famille adopté en 1980 définit le mariage comme l'acte civil public et solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union légale et durable (Article 41). Ainsi, le mariage est une institution à la fois sociale et juridique. Pour que le mariage soit rompu, seul un tribunal de première instance est habilité à déclarer sa dissolution. Il est à noter que la loi reconnaît la monogamie et la polygamie (Article 42). Toutefois, la monogamie est la forme de mariage de droit commun.

Le code de la famille en son article 43 stipule que l'homme et la femme choisissent librement leur conjoint et ne contractent mariage que de leur libre et plein consentement. L'homme avant vingt ans révolus et la femme avant dix-sept ans ne peuvent pas contracter le mariage. Néanmoins, le président du tribunal ou le juge des affaires matrimoniales du lieu de la célébration du mariage peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs sérieux. Les résultats des enquêtes démographiques et de santé et des recensements ont montré qu'un grand nombre de personnes entrait en union avant ces âges.

Avant la colonisation, les togolais ne distinguaient pas les différentes formes d'union. Il suffisait que l'homme s'acquitte de la dot pour que le mariage soit reconnu par les deux familles et donc par la société.

Dans le code des personnes et de la famille, la dot revêt un caractère symbolique mais elle est versée aux parents de la future épouse et ne doit pas excéder la somme de dix mille (10 000) francs CFA. Elle est payée en espèce et ou en nature. Le non-paiement de la dot constitue dans le code togolais une cause de nullité relative du mariage. Dans la pratique, la population respecte plutôt les règlements selon la coutume ou la religion pratiquée conduisant à des abus sur le montant exigé de la dot et au mariage précoce.

1.1.3 Contexte socioéconomique et politique

La crise économique qu'a connu les pays africains au cours des années 1980 a joué un rôle révélateur et accélérateur de nouveaux modèles nuptiaux qui ont actuellement cours dans ses sociétés. Au Togo, L'application des programmes d'ajustement structurel suite à l'effondrement des cours mondiaux, du prix des produits à l'exportation, a mis le pays dans de graves difficultés économiques entraînant une diminution du PIB réel. À cela s'ajoute la crise socioéconomique des années 90 accentuée par les effets pervers de la dévaluation du franc CFA en 1994 avec pour conséquence la détérioration des termes de l'échange et la hausse du coût de la vie et l'augmentation du taux d'inflation.

Or, aujourd'hui toutes les formes de célébration du mariage dans les sociétés africaines engendrent des coûts. Dans le cas du mariage coutumier ou religieux (musulman) la reconnaissance sociale s'appuie fortement sur une compensation matrimoniale de valeurs symboliques et économiques accordée à la famille de la femme en mariage (Zourkaleini, 2009). Pour ce qui est du mariage civil ou chrétien (religieux), la mobilisation des officiers du mariage et surtout la fête qu'il occasionne se font souvent à des coûts exorbitants.

Avec la détérioration de l'environnement économique et les difficultés à réunir le montant de la compensation matrimoniale (le coût de la dot le plus souvent exorbitant pour cause de pauvreté et du chômage) pour de nombreux jeunes en situation de dépendance financière et résidentielle prolongée, vont faire émerger des nouvelles formes d'arrangement entre partenaires. Les

unions consensuelles, de statut précaire, sont plus nombreuses qu'auparavant, soit parce qu'elles engagent moins les partenaires, décidés chacun à garder leur autonomie, soit parce que les étapes des processus matrimoniaux classiques et spécialement la compensation matrimoniale, sont trop coûteuses. De leur côté, les ruptures par séparation ou divorce sont en augmentation, à la fois en raison de la crise économique et de l'augmentation de l'autonomie des femmes (Locoh, 1994). De même, on assiste également à l'émergence de nouvelles formes de cohabitation : la séparation des logements des conjoints de telle sorte que le phénomène de femme chef de ménage devient de plus fréquent en ville.

Au recensement de 1981, la proportion de célibataires était de 47,9% pour les hommes et 23,5% chez les femmes. La prédominance des hommes célibataires est observée aussi bien en milieu urbain (respectivement 56,3% et 35,7%) qu'en milieu rural (respectivement 44,6% et 19,0%). Sur la base des résultats des enquêtes démographiques et de santé (EDST-I et EDST-II), la proportion de femmes célibataires a augmenté dans tous les groupes d'âges. De 1988 à 1998, elle est passée de 72,8% à 80,1% chez les 15-19 ans, de 24,2% à 36,6% chez les 20-24 ans et de 5,8% à 7,7% chez les 25-29 ans. En ce qui concerne la proportion des personnes en union libre, elle est de 7,4% pour les femmes et 6,7% pour les hommes ; celle des personnes en rupture d'union par séparation ou divorce s'élève à 4,8% chez les femmes et 3,8% chez les hommes.

1.1.4. Contexte démographique

Le développement de la scolarisation et l'accroissement des taux d'achèvement d'études notamment des filles ainsi que leur accès à une activité économique au cours de ces dernières années ont entraîné des changements profonds dans le mode de formation des couples. En 2010, la proportion des jeunes de 15 à 24 ans alphabétisés est de 59,3% pour les filles et de 80% pour les garçons. Le taux net de fréquentation scolaire des garçons dans le secondaire est de 51% contre 40% pour les filles. Le taux net de fréquentation dans l'enseignement secondaire est presque deux fois plus élevé en milieu urbain (62%) qu'en milieu rural (36%). Selon les régions, ce taux est plus élevé à Lomé (60%) et plus faible dans les Savanes (28%). La poursuite des études au lycée ou encore à l'université retarde de manière importante l'entrée en union des jeunes filles, allongeant de fait leur période de célibat

(Mouvagha-Sow, 2001). D'après les données des enquêtes EDST-I et EDST-II, l'âge médian au premier mariage a augmenté, passant de 18,3 ans à 18,8 ans de 1988 à 1998.

En outre, bien que n'ayant pas été vérifié scientifiquement, on pourrait penser que la scolarisation prolongée de ces dernières conduirait à un changement de mentalités, à l'adoption de nouveaux comportements et à de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant et pendant le mariage (Gendreau et Gubry, 1996). Cette hausse de la scolarisation pourrait également être porteuse d'aspirations et d'exigences nouvelles en matière de nuptialité. Elle aurait un impact sur la polygamie. Les résultats de l'EDST-I confirment ce fait. En effet, en considérant la scolarisation, on se rend compte que les femmes n'ayant aucune instruction sont les plus nombreuses à être en union polygame (57 %); celles qui ont au moins le niveau d'instruction secondaire sont les moins nombreuses, bien qu'une femme sur trois de ce niveau soit concernée par la polygamie (36 %); celles qui n'ont que le niveau d'instruction primaire se situent entre les deux situations précédentes avec 46 pour cent.

1.2 Aspects méthodologiques

1.2.1 Définitions des concepts et leurs limites

❖ Définition des concepts

La question sur l'état matrimonial et la nuptialité ne concerne que les personnes résidentes âgées de 12 ans ou plus.

D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celles des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, des mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexe différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières. Quant à l'état matrimonial, il désigne la situation d'une personne vis-à-vis du mariage qui est défini comme l'union entre un homme et une femme suivant les lois et coutumes. Les états matrimoniaux définis dans le RGPH4 sont les suivants :

- **Célibataire** : Toute personne n'ayant jamais été mariée (quel que soit son âge).
 - **Marié** : Toute personne ayant contracté (au moins) un mariage et dont un conjoint (au moins) est encore en vie.
 - **Union libre ou consensuelle** : est considérée comme union libre, toute personne vivant en couple avec une autre personne de sexe opposé sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.
 - **Veuf ou veuve** est toute personne dont le mariage a été dissous par le décès du (dernier) conjoint.
 - **Divorcé(e)** est toute personne dont le (dernier) mariage a été dissous sans décès du conjoint.
 - **Séparé(e)** est toute personne qui a cessé de vivre avec son conjoint sans que le mariage soit rompu.
 - Par rapport au nombre de coépouses, il est distingué :
 - **Union monogame** : union avec une seule conjointe.
 - **Union polygame** : union avec plus d'une conjointe (pour tout homme) ou union avec d'autres coépouses (pour toute femme).
- ❖ **Limite des concepts**

Lors du RGPH4, aucune définition rigide du mariage n'a été appliquée. L'information sur la situation matrimoniale de la population recensée était exclusivement dépendante de la déclaration du répondant. Cette situation est susceptible d'introduire quelques biais dans les données collectées. L'une des limites est liée à la difficulté de classification des personnes en séparation et celles en situation de divorce.

Si dans le premier cas l'union est juste suspendue et dans le second cas, elle est rompue, il peut arriver aussi au moment de la collecte que des personnes divorcées ou séparées soient par erreur enregistrées comme célibataires. En effet, un homme marié ou en union libre qui est séparé de son épouse pourrait se déclarer célibataire, tandis que son épouse pourrait toujours se considérer comme étant mariée. Une autre erreur liée à la déclaration peut être introduite

lorsqu'une personne qui a un enfant hors mariage se déclare "mariée", pendant que son partenaire se considère comme étant célibataire. De plus, il arrive aussi que des divorcés se déclarent célibataires. Par ailleurs, certaines personnes vivant en union libre ont plus tendance à se déclarer comme mariées. Toutes ces situations auront pour effet de surestimer ou sous-estimer les résultats selon les cas.

Au regard de toutes ces considérations, l'analyse s'est faite en mettant ensemble les séparés et les divorcés d'une part et les mariés et les unions libres sous le vocable « unions » d'autre part.

1.2.2 Indicateurs et mode de calcul

- **Proportion de célibataires** : rapport entre le nombre des célibataires et celui de la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.
- **Proportion de mariés** : rapport entre le nombre des mariés et celui de la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.
- **Taux de rupture d'union** : rapport entre l'effectif des veufs/divorcés/séparés et celui de la population en union d'âge supérieur ou égal à 12 ans.
- **Taux de polygamie** : rapport entre l'effectif des hommes en union polygame et celui des hommes en union.
- **Taux de femmes en union polygame**: rapport du nombre de femmes en union polygame parmi les femmes en union.
- **Intensité de la polygamie**: c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame. C'est une moyenne arithmétique de la distribution des polygames selon le nombre d'épouses.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié**: c'est une moyenne arithmétique de la distribution des mariés selon le nombre d'épouses.
- **Age médian au premier mariage** : c'est l'âge au quel la moitié des mariages est célébrée.
- **Age moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui

finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.

L'absence d'information sur l'âge au premier mariage oblige à utiliser une approche indirecte pour calculer l'âge moyen au premier mariage. La méthode de Hajnal est donc utilisée. Elle repose sur deux hypothèses : 1) l'indépendance entre nuptialité et mortalité et migration; 2) la stabilité de la nuptialité dans le temps. La formule de son calcul est la suivante :

$$\text{Age moyen au premier mariage} = \frac{15000 + 5 * \sum_{15-19}^{45-49} P_{x,x+4} - 50 * P_{50}}{1 - P_{50}}$$

Le principe de cette méthode est que l'âge moyen au premier mariage est égal au nombre moyen d'années vécues dans le célibat par ceux qui finissent par se marier. Dans le détail, l'estimation de cet âge passe par les étapes suivantes :

1°) Détermination du célibat définitif par la moyenne des proportions de célibataires (p) de deux groupes d'âges contigus à l'âge limite retenu. Par exemple, si l'âge limite retenu est 50 ans, on fera la moyenne des proportions de célibataires des groupes d'âges 45-49 ans et 50-54 ans. Le complément au célibat définitif donne la proportion de personnes qui finissent par se marier appelée intensité de nuptialité.

2°) Le calcul des années passées en célibat jusqu'à 50 ans par l'ensemble de la population, par la formule suivante (pour un effectif de 1000 célibataires à 15 ans) :

$$15000 + 5 * \sum_{X=15}^{49} P(X, X + 4)$$

3°) La détermination des années vécues en célibat par les personnes mariées en soustrayant de l'ensemble des années de célibat, les années de célibat des célibataires définitifs, c'est-à-dire des célibataires à 50 ans ici.

$$15000 + 5 * \sum_{X=15}^{49} P(X, X + 4) - 50P_{50}$$

4°) La détermination de l'âge moyen au premier mariage en rapportant le total d'années vécues en célibat par les mariés à leur effectif

$$\frac{[(15000 + 5 * \sum_{X=15}^{49} P(X, X + 4) - 50P_{50 \text{ ans}})]}{\text{Proportion des peronnes mariées}}$$

Où P_x est la proportion des célibataires correspondant à l'âge x ;

P_{50} est la proportion des célibataires à 50 ans.

- **Intensité de la nuptialité** : c'est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif. Le seuil 50 ans est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cela suppose que s'il n'ya pas eu de mariage avant cet âge, il n'y en aura plus.
- **Célibat définitif** : C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle. Cet âge est défini, pour les hommes et femmes, à 50 ans.

1.2.3 Évaluation des données

L'évaluation de la qualité des données rend compte de la fiabilité et de la portée des résultats. Elle concerne l'examen des taux des non-réponses, de la cohérence et de la vraisemblance des réponses aux questions sur les différents types d'union.

Le taux de non-réponses qui estime les difficultés liées à la couverture des variables opérationnelles (disponibilité de l'information pour toutes les variables et pour tous les individus) est la proportion des personnes n'ayant pas répondu aux questions. Les non-réponses sont généralement exclues des analyses avec pour conséquence une diminution du nombre d'unités d'analyse et une augmentation des erreurs aléatoires liées aux faibles effectifs. Un taux inférieur à 5% est généralement considéré comme acceptable.

Au recensement de 2010, malgré les dispositions prises pendant la collecte et au moment du traitement des données, 3,0% des personnes résidentes âgées de 12 ans ou plus n'ont pas déclaré leur situation matrimoniale (Tableau 1.1). Les taux de non réponses ont également été enregistrés pour les variables permettant de caractériser la situation matrimoniale. Les variables comme la

situation dans l'emploi et le niveau d'instruction sont les moins renseignées où le taux de non réponse s'élève à 3%. Pour les autres variables retenues, le taux de non réponse est inférieur ou égal à 0,3%. Étant donné que le taux de non réponse des variables retenues pour l'analyse est inférieur à 5%, les effectifs des « non déclarés » sont exclus de l'analyse. La qualité des données recueillies sur l'ensemble de la population du Togo est donc a priori acceptable. Néanmoins quelles peuvent être les limites des données relatives à ce thème ?

Tableau 1.1 : Population par variable selon la proportion des non déclarés

Variables	Effectif total	Non déclarés	
		Effectif	Proportion (%)
Sexe	4 007 123	0	0,0
État matrimonial	4 007 123	120 402	3,0
Niveau d'instruction	3 996 855	39 439	1,0
Situation dans l'emploi	4 013 083	121 159	3,0
Statut d'occupation	4 015 929	1 275	0,0
Âge	4 007 123	12 912	0,3
Nationalité	4 014 412	13 057	0,3

Un test rapide permettant de se rendre compte de la cohérence et de la vraisemblance des réponses sur les types d'union consiste à comparer l'effectif des femmes en union monogame à celui des hommes en union monogame. La même comparaison est également faite entre l'effectif des femmes en union polygamique et celui de leurs congénères masculins. Lorsque les types d'unions sont bien déclarés, les rapports femmes monogames sur hommes monogames et femmes en union polygame sur hommes en union polygame sont respectivement égaux à 1 et supérieurs ou égaux à 2.

D'après les données du tableau 1.2, on constate que la valeur du rapport relatif aux polygames est égale à la valeur attendue. Par contre, le rapport relatif aux monogames n'est pas rigoureusement égal à la valeur attendue. La légère différence observée, dans ce dernier cas, est due soit à une surestimation des femmes en union monogame ou soit à une sous-estimation des hommes

polygames. Cette situation est due à d'éventuelles erreurs de déclarations des individus ou de transcription des réponses par l'agent recenseur lors du dénombrement de la population ou de saisie des données lors du traitement. Néanmoins, dans les deux cas (rapport entre les unions monogames et rapport entre les unions polygames), l'écart entre les types de rapport suggère que les données ne sont pratiquement pas affectées par des erreurs de déclaration.

Tableau 1.2 : Évaluation des données sur les types d'unions

Type d'union	Femmes (1)	Hommes (2)	Rapport (1)/(2)
Union monogamique	765 908	657 453	1,2
Union polygamique	363 526	179 690	2,0

1.2.4 Variables et niveau d'analyse

Les axes d'analyse envisagés sont l'état matrimonial, la nuptialité des célibataires, les types de mariage et les ruptures d'unions. Cette analyse se fera au niveau de l'ensemble du pays, selon le milieu (urbain, rural) de résidence et selon la région de résidence (les cinq régions administratives et Lomé commune). Cette analyse, qui vise essentiellement à identifier les éléments de différenciation, retient le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut d'occupation, la situation dans l'emploi, le niveau de vie et la nationalité comme variables susceptibles de jouer un rôle important dans la formation ou la dissolution des unions.

Ce chapitre a permis de décrire le contexte socio-culturel, politique, économique et juridique qui influence le phénomène de nuptialité au Togo. Il a également présenté les aspects méthodologiques relatifs à la définition des concepts, les principaux indicateurs et leur mode de calcul ainsi que l'évaluation de la qualité des données.

Malgré les situations susceptibles d'introduire des biais sur les résultats, l'analyse des résultats a révélé que les données recueillies sur l'ensemble de la population recensée relative à l'état matrimonial sont dans l'ensemble de qualité satisfaisante pour permettre l'analyse de la nuptialité du moment. Les résultats seront analysés au niveau de l'ensemble du pays, selon le milieu de

résidence (urbain, rural) et selon la région de résidence (les cinq régions administratives et Lomé commune).

CHAPITRE 2 :

ÉTAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

L'analyse de la situation matrimoniale des individus est d'une grande importance dans la mesure où l'état matrimonial exerce une influence sur la dynamique de la population par l'intermédiaire de la fécondité. Le présent chapitre a pour objectif de mesurer l'importance relative des différents états matrimoniaux au sein de la population résidente âgée de 12 ans ou plus au recensement de 2010.

2.1 Données générales

2.1.1 Niveau national

Le tableau 2.1 donne la répartition de la population résidente de 12 ans ou plus par état matrimonial. D'après les résultats, 38,7% sont célibataires et 53,9% sont en union (union libre, mariage légal monogamique et polygamiques). Les personnes en rupture d'union (veuves, divorcées/séparées) représentent 7,5% dont 5,1% pour le veuvage.

Tableau 2.1 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

État matrimonial	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Célibataire	48,5	29,9	38,7
Marié	45,8	54,9	50,6
Union libre	2,8	3,7	3,3
Veuve	1,1	8,6	5,1
Divorcé/Séparé	1,8	2,9	2,4
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	1 822 980	2 051 354	3 874 334

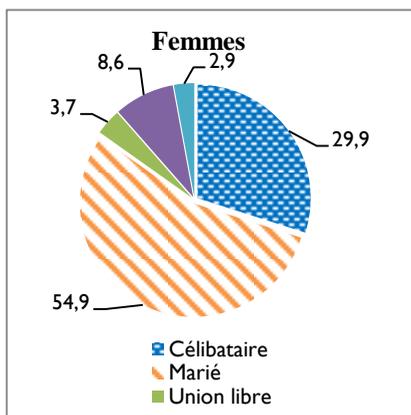
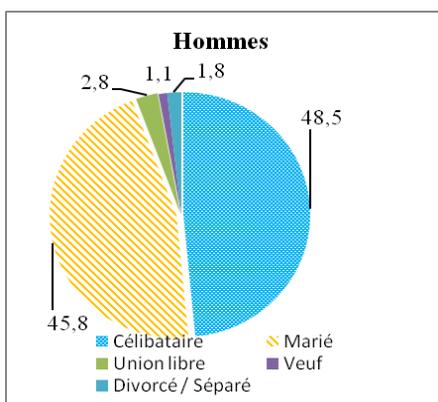
Il existe des différences quant à la répartition de la population selon le sexe (Graphique 2.1). En effet, les femmes en union représentent 58,6% de la

population féminine (dont 3,7% en union libre) contre 48,6% de la population masculine pour les hommes en union (2,8% représentant la proportion des hommes en union libre). Les célibataires sont relativement plus importants chez les hommes (48,5%) que chez les femmes (29,9%).

La proportion des personnes en situation de rupture est faible chez les hommes (1,1% pour les veufs et 1,8% pour les divorcés ou séparés) par rapport aux femmes (8,6% pour les veuves et 2,9% pour les divorcées ou séparées). La proportion relativement plus élevée des veuves est probablement due à la surmortalité masculine. Ce phénomène est plus accentué par la pratique de la polygamie puisque le décès d'un homme en union polygame conduit toutes ses épouses à l'état de veuvage tandis que si l'une des épouses décède, l'époux demeure toujours marié.

Outre l'effet combiné de l'espérance de vie plus longue chez les femmes et de la polygamie, cette différence de proportion entre les veufs et les veuves pourrait aussi s'expliquer par la difficulté de remariage des femmes puisque habituellement les hommes veufs ont plus de chance de contracter une nouvelle union que les femmes veuves surtout lorsque celles-ci sont d'un âge avancé.

Graphique 2.1 : Proportion (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial



2.1.2 Milieu de résidence

L'état matrimonial des personnes résidentes âgées de 12 ans ou plus est fonction du milieu de résidence. On se marie plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, 57,6% de la population vivant en milieu rural est en union contre 48,7% en milieu urbain. Ce constat est aussi valable quel que soit le sexe (Tableau 2.2).

Le schéma de répartition de la population observé au niveau national caractérise aussi bien le milieu urbain que le milieu rural pour le sexe féminin. Quel que soit le milieu de résidence la proportion des femmes célibataires est faible par rapport à celle en union. Chez les hommes, la situation diffère suivant le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, 52,8% est célibataire et 44,9% est marié ou en union libre. En milieu rural, par contre, plus de la moitié de la population masculine (51,3%) est en union contre 45,4% qui est célibataire. Cette forte proportion des personnes en union en milieu rural s'expliquerait par l'entrée en union tardive dans les villes, conséquence d'une longue durée de scolarisation des citadines. Dans les campagnes, une jeune fille enceinte deviendra très probablement l'épouse ou une des épouses du père de l'enfant ; en ville, il n'en sera pas toujours ainsi. En cas de grossesse, le garçon et la jeune fille seront plus poussés au mariage s'ils vivaient en milieu rural.

La rupture d'union par divorce ou séparation ne varie pas avec le milieu de résidence tandis que celle par veuvage frappe plus la population du milieu rural (6,1%) que celle du milieu urbain (3,7%). Ce phénomène de rupture d'union par veuvage est plus accentué chez les femmes vivant dans les campagnes (10,2%) que celles en ville (6,3%).

Tableau 2.2 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence

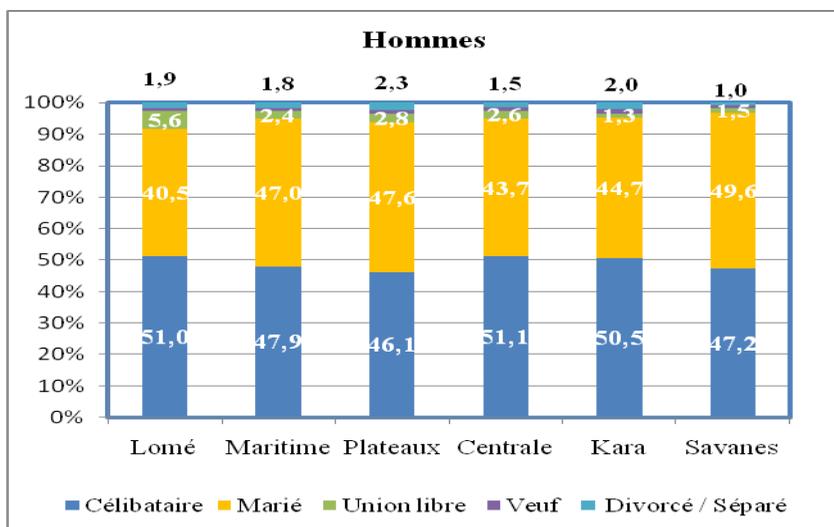
État matrimonial	Urbain			Rural		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	52,8	38,4	45,3	45,4	23,9	34,0
Marié	41,2	47,1	44,3	49,2	60,3	55,1
Union libre	3,7	4,9	4,4	2,1	2,9	2,5
Veuve	0,8	6,3	3,7	1,3	10,2	6,1
Divorcé/Séparé	1,5	3,3	2,4	2	2,6	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	767 720	846 143	1 613 863	1 055 260	1 205 211	2 260 471

2.1.3 Région de résidence

Les graphiques 2.2 et 2.3 montrent que quel que soit le sexe, la structure de l'état matrimonial est variable d'une région de résidence à une autre. Ainsi, la proportion des hommes mariés dans la région des Savanes (49,6%) dépasse celle de la moyenne nationale. Concernant les femmes mariées, les régions des Plateaux (58,9%), Centrale (56,9%), Kara (55,0%) et Savanes (61,2%) se démarquent des autres par leur proportion qui est au-dessus de la moyenne nationale. Que ce soit le sexe masculin ou féminin, la plus faible proportion se retrouve à Lomé.

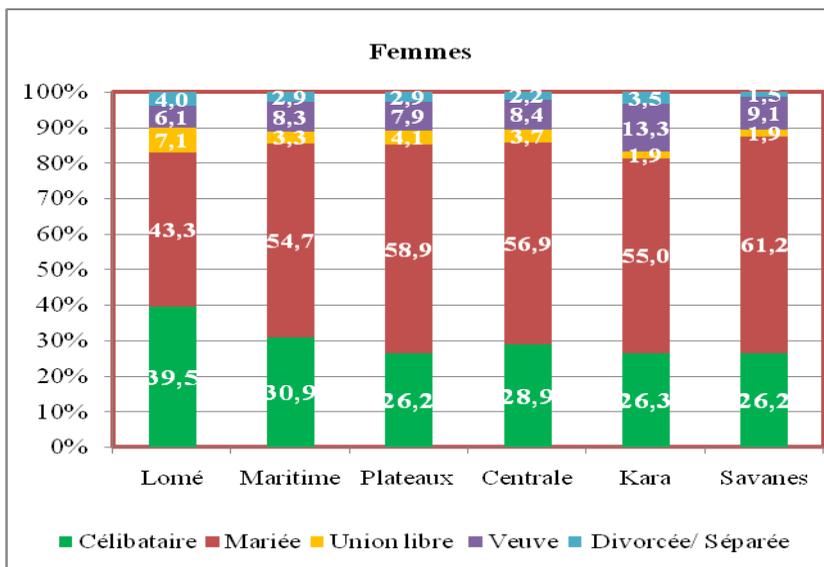
En ce qui concerne les hommes célibataires, ils sont relativement plus nombreux dans la région Centrale (51,1%), dans la ville de Lomé (51,0%) et dans la Kara (50,5%).

Graphique 2.2 : Proportion (%) de la population masculine âgée de 12 ans ou plus par région selon l'état matrimonial



S'agissant des femmes célibataires, la proportion la plus élevée est observée à Lomé (39,5%) tandis que la plus faible est enregistrée dans les régions des Plateaux (26,2%) et Savanes (26,2%). Les ruptures d'union et particulièrement le veuvage féminin est plus élevé dans la Kara (13,3%) et est plus faible à Lomé (6,1%). Quant au divorce, il est plus fréquent à Lomé (4,0%) et dans la région de la Kara (3,5%).

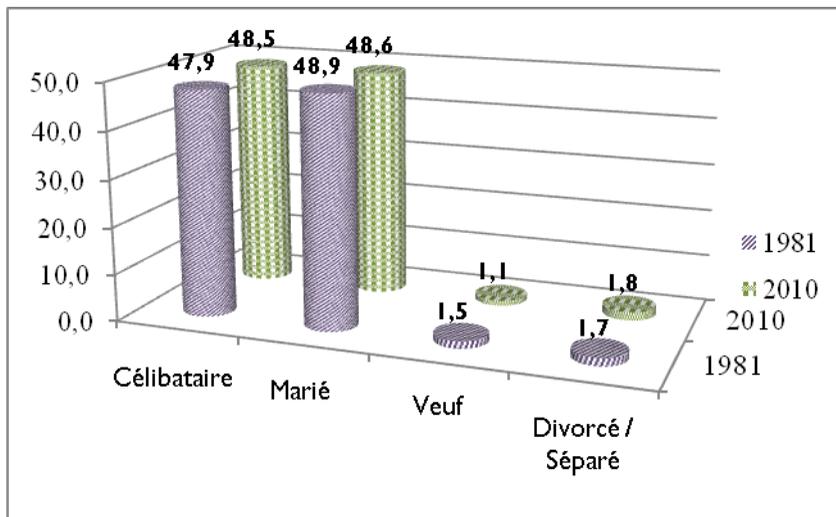
Graphique 2.3 : Proportion (%) de la population féminine âgée de 12 ans ou plus par région selon l'état matrimonial



2.1.4 Évolution de l'état matrimonial de 1981 à 2010

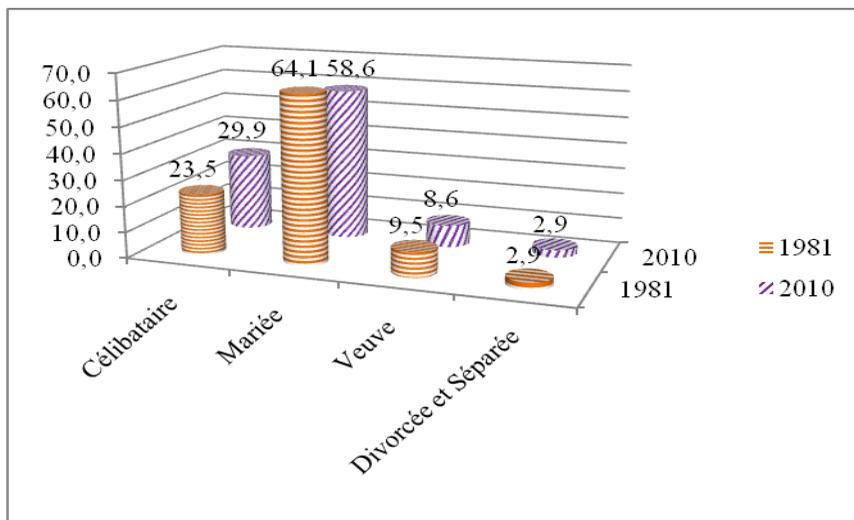
Pendant près des trois dernières décennies, l'état matrimonial des hommes de 12 ans ou plus au Togo a très peu évolué (Graphique 2.4). Tandis que les proportions des célibataires et des divorcés/séparés ont légèrement augmenté passant respectivement de 47,9% à 48,5% et de 1,7% à 1,8%, celles des mariés et des veufs ont légèrement diminué, respectivement de 48,9% à 48,6% et de 1,5% à 1,1%.

Graphique 2.4 : Évolution de l'état matrimonial chez les hommes de 1981 à 2010



Le schéma n'est pas différent lorsqu'on considère l'évolution des états matrimoniaux des femmes (Graphique 2.5). Tout comme chez les hommes, les proportions des célibataires ont connu une augmentation importante passant de 23,5% en 1981 à 29,9% en 2010. Par contre sur la même période, celle des veuves a enregistré une légère diminution passant de 9,5% à 8,6%. Ces résultats traduisent une augmentation de 6,4% et une diminution de 0,9%. En ce qui concerne les mariées, leur proportion a diminué de 64,1% à 58,6%. On note par ailleurs que la proportion des divorcées/séparées est restée stable.

Graphique 2.5 : Évolution de l'état matrimonial chez les femmes de 1981 à 2010

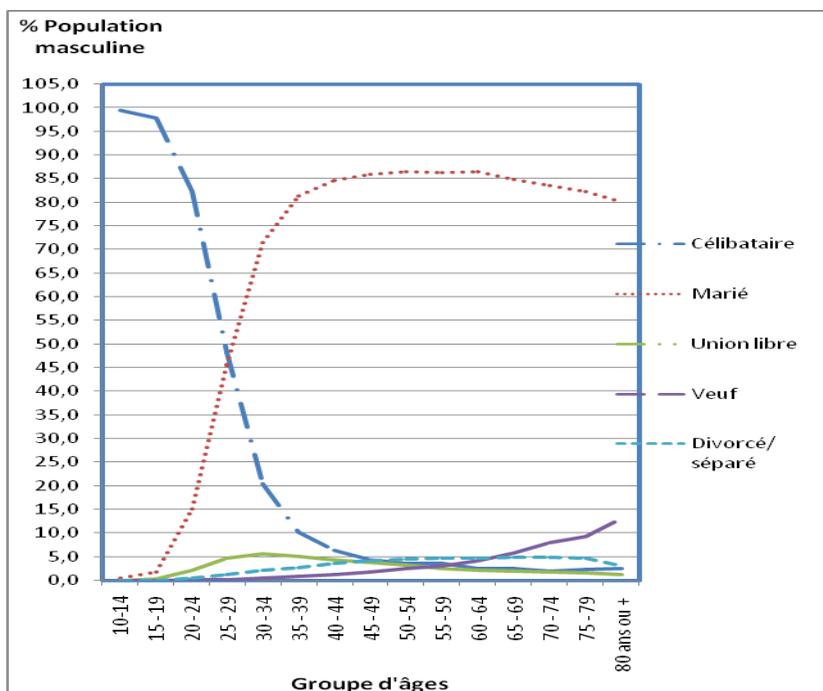


2.2 État matrimonial et groupes d'âges

L'état matrimonial de la population présente des différences remarquables selon l'âge. Comme l'indiquent les graphiques 2.6 et 2.7, la proportion des célibataires diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. La baisse est plus accentuée chez les hommes de 15 à 39 ans et les femmes âgées de 12 à 34 ans. Cette situation s'explique par le fait que les femmes se marient plus précocement que les hommes.

La proportion des célibataires est très élevée pour le groupe d'âges 15-19 ans avec 97,8% pour les hommes et 92,9% pour les femmes. Dans le groupe d'âges 30-34 ans, celle des hommes représente 20,4% et celle des femmes est de 15,6%. Ces proportions deviennent faibles à partir de 40 ans. On remarque également une hausse continue de la proportion des mariés chez les hommes alors que l'évolution est en cloche chez les femmes.

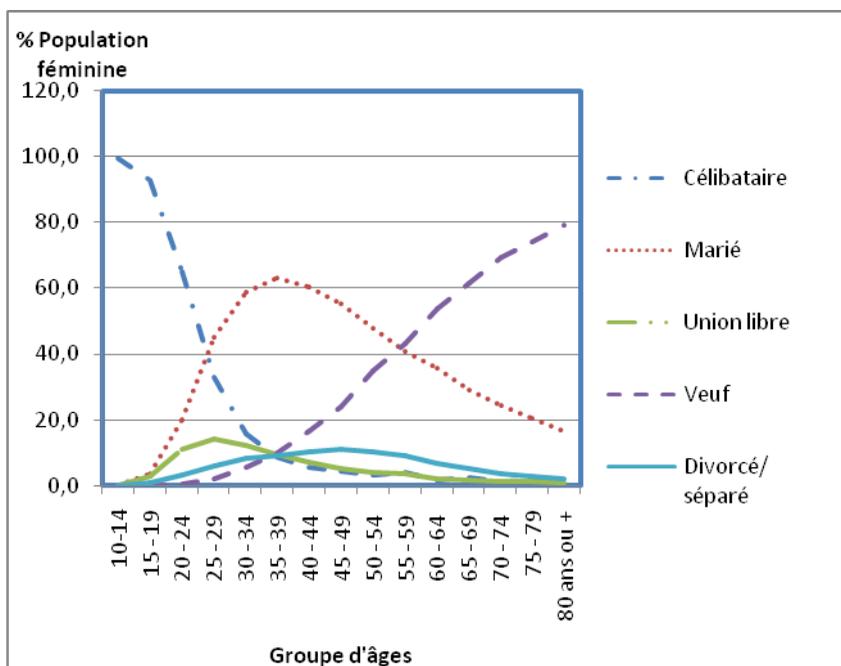
Graphique 2.6 : Répartition (%) de la population résidente masculine âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon l'âge



Contrairement aux célibataires, la proportion des personnes en union augmente avec l'âge, jusqu'au groupe d'âge 40-45 ans, et au-delà de ce groupe d'âges, elle commence par baisser progressivement surtout chez les femmes. À partir de 25 ans chez les personnes en union, les proportions des hommes sont plus élevées que celles des femmes.

La proportion des personnes en veuvage augmente avec l'âge où elle est plus forte à partir de 30 ans surtout chez les femmes. Ceci s'expliquerait par la forte mortalité masculine, la difficulté de remariage des femmes et la polygamie des hommes. Les proportions des personnes divorcées ou séparées, bien qu'elles soient faibles, augmentent avec l'âge, jusqu'au groupe d'âges 70-74 ans pour les hommes et 60-64 ans pour les femmes.

Graphique 2.7 : Répartition (%) de la population résidente féminine âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon l'âge



2.3 État matrimonial et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est un facteur important qui influence le comportement matrimonial d'un individu. La scolarisation a non seulement un impact sur les attitudes individuelles à l'égard des coutumes en général et du mariage en particulier, mais aussi retarde l'âge d'entrée en union selon les années passées dans le système scolaire. Ainsi, l'intensité de la nuptialité et des ruptures d'unions varie souvent avec le niveau d'instruction.

Le tableau 2.3 montre que les proportions des femmes célibataires augmentent avec le niveau d'instruction. Elles passent de 9,2% chez les femmes sans instruction à 61,7% chez celles du supérieur. Chez les hommes, la proportion des célibataires varie d'un minimum de 22,0% chez ceux n'ayant aucun niveau d'instruction à un maximum de 59,2% chez ceux du niveau secondaire.

Tableau 2.3 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial, le sexe et par niveau d'instruction

État matrimonial	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Autre
Masculin					
Célibataire	22,0	48,9	59,2	52,9	35,7
Marié	70,6	44,9	36	42,6	56,9
Union libre	1,9	2,9	3,0	3,1	2,5
Veuf	2,9	1,0	0,5	0,4	1,5
Divorcé/Séparé	2,6	2,3	1,4	1,1	3,5
Total	100	100	100	100	100
Effectif	355 368	533 461	810 349	113 132	3 938
Féminin					
Célibataire	9,2	36,6	54,2	61,7	24,7
Mariée	69,0	51,5	36,9	31,9	60,8
Union libre	2,5	4,9	4,5	3,4	3,5
Veuve	16,3	3,7	1,9	1,3	7,0
Divorcée/Séparée	3,0	3,3	2,5	1,7	3,9
Total	100	100	100	100	100
Effectif	874 060	605 176	529 395	33 632	2 666

Contrairement aux proportions des célibataires, celles des mariés baissent avec le niveau d'instruction. La proportion des hommes mariés passe de 70,6% chez les hommes sans instruction à 42,6% chez ceux du supérieur. Pour les femmes, elle passe respectivement de 69,0% à 31,9%. On remarque aussi que les proportions des veufs et des divorcés ou séparés diminuent avec le niveau d'instruction et ceci quel que soit le sexe.

2.4 État matrimonial et religion

Les données du tableau 2.4 permettent de dire que l'état matrimonial varie avec la religion. Les hommes chrétiens (52,8%), les musulmans (50,2%) présentent les proportions les plus élevées de célibataires tandis que ceux de la religion animiste (40,6%) en présentent la proportion la plus faible. Chez les femmes, il ressort qu'elles se marient plus qu'elles ne demeurent célibataires.

Les proportions des mariées étant nettement plus élevées que celles des célibataires.

Tableau 2.4 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial, le sexe et la religion

Etat matrimonial	Sans religion	Chrétien	Musulman	Traditionnelle (Animiste)	Autre religion
Masculin					
Célibataire	43,7	52,8	50,2	40,6	48,2
Union libre	4,0	3,6	1,2	1,9	3,4
Marié	48,5	40,9	46,7	53,5	46,2
Séparé/Divorcé	2,5	1,8	1,2	2,3	1,6
Veuf	1,2	0,9	0,7	1,7	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	133 223	904 084	305 460	472 228	14 236
Féminin					
Célibataire	22,9	36,1	29,9	19,0	32,1
Marié	59,7	48,6	60,4	63,2	54,3
Union libre	4,7	5,0	1,5	2,3	4,9
Séparée/Divorcée	3,2	3,4	1,7	2,7	3,3
Veuve	9,5	7,0	6,5	12,9	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	120 484	1 078 799	303 758	537 591	16 795

Ce constat est bien révélateur chez les femmes animistes qui conservent la plus forte proportion de mariées (65,5%) contre 19,0% de célibataires. Par ailleurs, on peut également constater que les hommes tout comme les femmes sans religion et ceux de religion chrétienne se retrouvent relativement plus en situation d'union libre.

2.5 État matrimonial et statut d'occupation

L'exercice d'une activité économique peut influencer l'état matrimonial de la population. Les femmes et les hommes occupés ou non se comportent très différemment en matière d'union. À cet effet, comme attendu, on observe, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, selon les données du tableau

2.5, que les élèves ou étudiants et les personnes en quête de leur premier emploi, généralement plus jeunes, sont en majorité des célibataires. Cette situation pourrait s'expliquer par leur incapacité à contracter un mariage dû au manque de ressources pour assumer les charges familiales.

Tableau 2.5 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et le statut d'occupation

Statut d'occupation	État matrimonial						Total	Effectif
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Séparé	Union libre		
Masculin								
Occupé	25,9	66,3	1,3	1,3	1,3	4,0	100,0	1 164 659
Chômeur	24,0	63,4	2,0	2,2	2,6	5,7	100,0	13 081
Chercheur	69,0	24,8	1,3	1,1	1,2	2,6	100,0	81 541
Retraité	1,2	87,6	5,9	2,0	1,8	1,5	100,0	21 997
Étudiant/Élève	98,8	0,9	0,0	0,0	0,0	0,2	100,0	518 089
Rentier	11,8	73,5	7,9	2,1	3,1	1,7	100,0	1 753
Autre inactif	47,6	38,9	9,8	1,5	1,3	0,9	100,0	31 334
Féminin								
Occupée	15,8	67,1	8,8	1,6	2,2	4,4	100,0	1 275 880
Chômeur	23,4	53,3	10,3	3,0	3,8	6,3	100,0	6 714
Chercheur	42,0	37,0	10,9	1,9	3,0	5,3	100,0	11 4330
Femme au foyer	2,4	85,8	5,5	0,6	0,8	4,8	100,0	236 574
Retraîtée	2,5	55,9	33,1	3,3	3,7	1,6	100,0	6 244
Étudiante/Élève	97,8	1,5	0,0	0,0	0,1	0,6	100,0	347 359
Rentière	6,0	35,3	50,8	2,7	2,7	2,5	100,0	1 924
Autre inactif	27,3	21,7	49,0	0,7	0,7	0,7	100,0	71 879

À l'opposé, les retraités, les plus âgés, et les rentiers se déclarent plus en union. Suivant le sexe, les hommes retraités (87,6%) et rentiers (73,5%) sont beaucoup plus en union. Si un peu plus de la moitié des femmes retraitées sont des mariées (55,9%), les retraitées veuves sont aussi relativement importantes et représentent 33,1%. Cette forte proportion de veuves pourrait s'expliquer par une forte mortalité masculine surtout chez les personnes âgées.

Le groupe des occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé compte les plus fortes proportions de mariés aussi bien chez les hommes (66,3% et 63,4% respectivement) que chez les femmes (67,1% et 53,3% respectivement).

2.6 État matrimonial et situation dans l'emploi

La répartition de la population résidente âgée de 12 ou plupart état matrimonial selon la situation dans l'emploi (Tableau 2.6) montre que les hommes célibataires sont majoritaires dans deux catégories d'emploi : apprenti (90,7%) et aide familial (77,9%). Pour les femmes célibataires, leurs proportions sont très élevées non seulement au niveau des apprenties (73,7%) mais aussi dans la catégorie des salariées temporelles (50,7%).

Tableau 2.6 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et la situation dans l'emploi

État matrimonial	situation dans l'emploi							
	Indépendant	Employeur	Salarié permanent	Salarié temporaire	Aide familial	Apprenti	Membre de coopérative	Autre
Masculin								
Célibataire	18,3	19,6	15	29,4	77,9	90,7	25,4	34,3
Marié	73,2	72,3	77,7	60,9	19	7,3	65,4	54,1
Veuf	1,5	0,8	0,7	0,8	0,6	0	1,2	0,9
Divorcé / Séparé	2,9	2	1,9	2,8	1,4	0,4	3,6	2,5
Union libre	4,1	5,2	4,7	6,2	1,2	1,6	4,3	8,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	841 700	8 954	123 223	60 635	60 029	64 077	2 258	2 995
Féminin								
Célibataire	8,1	25,6	31,2	50,7	23,9	73,7	16,5	41,8
Mariée	72,7	59,4	54,7	33,6	65,6	19,9	68,8	44
Veuve	10,5	6	3,9	3	5,2	0,2	7,3	4,1
Divorcée / Séparée	4,2	4,3	5,2	6,1	2,1	1,3	4	3,4
Union libre	4,5	4,7	5,1	6,5	3,2	4,9	3,4	6,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	967 378	3 588	38 198	25 894	150 688	78 003	1 232	1 447

Il ressort également du tableau 2.7 que les hommes mariés sont en proportions plus élevées dans la catégorie des salariés permanents (77,7%), des indépendants (73,2%), des employeurs (72,3%), des membres de coopérative (65,4%) et des salariés temporaires (60,9%). Chez les femmes mariées, en plus de la catégorie des indépendantes (72,7%), des membres de coopérative (68,8%), des employeurs (59,4%), des salariés (54,7%), les aides familiaux (65,6%) moins nombreux chez les hommes mariés, font partie des catégories qui traduisent le plus la situation dans l'emploi des femmes mariées.

2.7 État matrimonial de la population de 12 à 20 ans

La tranche d'âges 12-20 ans constitue un groupe de population particulier par rapport au mariage. En effet, la législation togolaise fixant l'âge au mariage à 17 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes, cette catégorie (12-20 ans) est supposée ne pas faire partie de la population en union. Par ailleurs, selon l'UNICEF, les personnes âgées de moins de 18 ans appartiennent à la catégorie des enfants. Les mariages avant cet âge constituent donc pour la plupart des délits. Néanmoins, selon le code des personnes et de la famille, le président du tribunal ou le juge aux affaires matrimoniales peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs valables. Cette dispense d'âge ne peut en aucun cas, être accordée à toute personne ayant moins de 16 ans. De plus, le mariage précoce expose les filles au risque d'abandon scolaire et surtout de grossesses précoces avec leurs conséquences sanitaires et sociales. Il est, de ce fait, intéressant d'examiner l'état matrimonial de ces personnes à partir des données du recensement de 2010.

Le tableau 2.7 donne la répartition de la population de 12-20 ans par état matrimonial selon l'âge. Il en ressort qu'au niveau national 2,3% des garçons et 17,8% des filles sont en union. À 20 ans, la proportion de célibataires est de 89,9% chez les garçons contre 42,6% chez les filles. À cet âge près de la moitié des filles (49,9%) sont déjà en union alors que les garçons en union à cet âge ne représentent que 9,8%. Cet écart traduit la précocité des unions des femmes par rapport à celles des hommes. Ce même tableau montre que parmi les jeunes de 12-20 ans, il y a des divorcés ou séparés et des veufs. Les

proportions des garçons et des filles en ruptures d'union représentent respectivement 0,1% et 0,6%.

Tableau 2.7 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 à 20 ans par état matrimonial selon le sexe

Age	État matrimonial					Total	Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Veuf/ve	Divorcé(e)/ séparé(e)	Union libre		
Masculin							
12 ans	99,5	0,4	0,0	0,0	0,0	100,0	92 804
13 ans	99,5	0,5	0,0	0,0	0,0	100,0	72 430
14 ans	99,4	0,5	0,0	0,0	0,0	100,0	63 698
15 ans	99,1	0,8	0,0	0,0	0,1	100,0	79 065
16 ans	99,0	0,8	0,0	0,1	0,1	100,0	57 653
17 ans	98,4	1,2	0,0	0,1	0,3	100,0	50 770
18 ans	96,9	2,6	0,0	0,1	0,4	100,0	64 619
19 ans	95,2	4,0	0,0	0,1	0,6	100,0	43 354
20 ans	89,9	8,7	0,1	0,3	1,1	100,0	68 070
Ensemble	97,6	2,0	0,0	0,1	0,3	100,0	592 463
Féminin							
12 ans	98,7	1,1	0	0,1	0,1	100,0	84 114
13 ans	98,6	1,1	0	0,1	0,2	100,0	66 330
14 ans	97,8	1,7	0	0,1	0,3	100,0	57 844
15 ans	94,8	4,2	0,1	0,2	0,7	100,0	69 335
16 ans	92,3	6,1	0,1	0,3	1,3	100,0	51 902
17 ans	85	12,1	0,1	0,5	2,3	100,0	47 463
18 ans	69,6	25,5	0,1	0,9	3,9	100,0	67 428
19 ans	60,9	32,9	0,2	1,1	4,9	100,0	46 623
20 ans	42,6	49,9	0,3	1,4	5,8	100,0	86 469
Ensemble	81,6	15,6	0,1	0,5	2,2	100,0	577 508

Au terme de l'analyse des différents états matrimoniaux, il ressort une proportion relativement élevée de personnes en union tandis que celle des personnes en ruptures d'union reste faible. En effet, parmi la population âgée de 12 ans ou plus ayant déclaré leur état matrimonial, 50,6% sont mariés

contre 38,7% de célibataires. La proportion des personnes en rupture d'union (veuves, divorcées/séparées) représente 7,5% dont 5,1% pour le veuvage. De plus, les célibataires sont relativement plus importants chez les hommes (48,5%) que chez les femmes (29,9%). Selon le milieu de résidence, la proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain et est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

La structure de la population par état matrimonial varie selon les régions. Si la proportion des célibataires est plus élevée à Lomé, celle des mariés reste élevée dans toutes les autres régions. La structure matrimoniale varie également avec l'âge. Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les proportions des célibataires diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente. Le niveau d'instruction est un facteur qui influence le comportement matrimonial de la population. Plus l'on passe une longue durée dans le système scolaire plus l'entrée en union est tardive. L'état matrimonial varie aussi selon le statut d'occupation et la religion.

CHAPITRE 3 : NUPTIALITÉ DES CÉLIBATAIRES

L'analyse de la nuptialité des célibataires a pour objectif de mesurer la survenance du mariage des célibataires à partir d'une table de nuptialité. Étant donné qu'il est possible de se marier plusieurs fois dans la vie, ce phénomène de nuptialité concerne en réalité les mariages successifs d'un même individu. Mais l'analyse démographique des événements renouvelables étant particulièrement impossible à analyser à partir des données du RGPH4, il n'est pris en compte dans ce chapitre que des mariages des célibataires. Le passage de l'état de célibataire à l'état de marié ne se produit qu'une fois.

L'analyse de la nuptialité des célibataires dont il est question dans ce chapitre consiste donc non seulement à établir la table de nuptialité du moment mais aussi à estimer les indicateurs de nuptialité notamment l'intensité et le calendrier de nuptialité.

3.1 Construction de la table de nuptialité du moment

La table de nuptialité décrit la survenance des mariages au sein d'une cohorte fictive de célibataires qui serait soumise, à chaque âge à la nuptialité observée durant l'année d'observation. Elle est construite à partir des proportions de célibataires observées par âge et par sexe qui, après ajustement graphique aux âges exacts, deviennent dans la table, la série des célibataires.

La table est constituée de quatre colonnes correspondant aux quatre variables suivantes:

- L'âge exact x débutant à 15 ans, âge de mariage minimal au mariage. La racine C_{15} (fixée à 1000) a été retenue pour les besoins de comparaison internationale et inter-censitaire d'une part et, compte tenu de la très faible fréquence de mariages avant cet âge d'autre part. De même, les mariages après 50 ans étant supposés rares sont également négligeables;
- Le nombre de célibataires à l'âge exact x représenté par $C(x)$;
- Le nombre de premiers mariages (mariages réduits) entre les anniversaires x et $x+a$, représenté par $m(x, x+a)$;

- Le quotient de nuptialité qui mesure la probabilité ou la chance pour une personne d'âge x , de se marier entre les âges x et $x+a$, représenté par ${}_a n_x$ et couramment exprimé en pour mille (‰).

Le recensement donne une distribution par âge en années révolues. Or l'âge d'une table de nuptialité tout comme d'ailleurs toute table en démographie étant toujours un âge exact (ou à l'anniversaire), il nous faut donc en premier lieu estimer les proportions de célibataires aux différents anniversaires comme par exemple à 15, 20 ... 45 ans.

Deux méthodes sont possibles pour l'estimation des proportions de célibataires aux anniversaires :

- Une interpolation linéaire: on suppose une variation linéaire des proportions de célibataires entre les âges moyens des groupes quinquennaux.
- Une méthode graphique: on ajuste par une courbe les diverses proportions de célibataires observées aux âges moyens des groupes quinquennaux (17,5 ; 22,5 ; 27,5 ans).
- Du fait que la nuptialité se trouve le plus souvent concentrée à certains âges, et ne se répartit pas du tout linéairement, on estime que la méthode graphique semble donner de meilleurs résultats que l'interpolation graphique. Toutefois, il faut également souligner qu'appliquer les proportions de célibataires aux centres de classes des groupes d'âges (17,5-22,5 ans) est aussi un choix quelque peu arbitraire. Chaque méthode ayant ses avantages et inconvénients, nous utilisons la méthode d'interpolation linéaire pour la construction des tables de nuptialité.

3.2 Table de nuptialité du moment

3.2.1 Niveau national

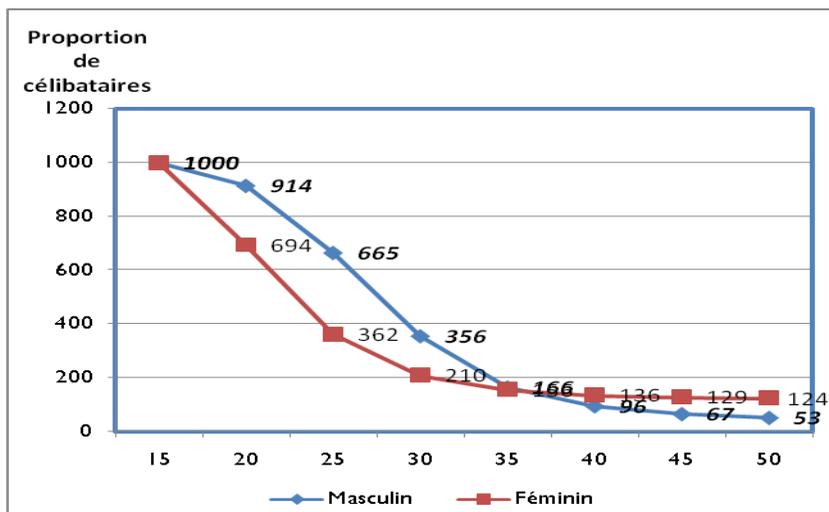
Le tableau 3.1 présente la table de nuptialité du moment du Togo en 2010. L'analyse des proportions des célibataires montre que celles-ci décroissent avec l'âge mais beaucoup plus rapidement chez les femmes. La décroissance est plus prononcée entre 20 et 35 ans pour les hommes et entre 15 et 30 ans pour les femmes. Cette situation s'explique par l'importance de mariages à ces

âges. La série des mariages qui croît avec l'âge atteint le maximum dans le groupe d'âges 20-24 ans chez les femmes et 25-29 ans chez les hommes avant de décroître progressivement. Il est à noter aussi que les femmes se marient plus tôt que les hommes. En effet, près des deux tiers des mariages des célibataires sont célébrés avant 20 ans chez les femmes alors qu'à cet âge, seulement un peu plus du tiers l'est chez les hommes.

Tableau 3.1 : Table de nuptialité du moment selon le sexe au niveau national

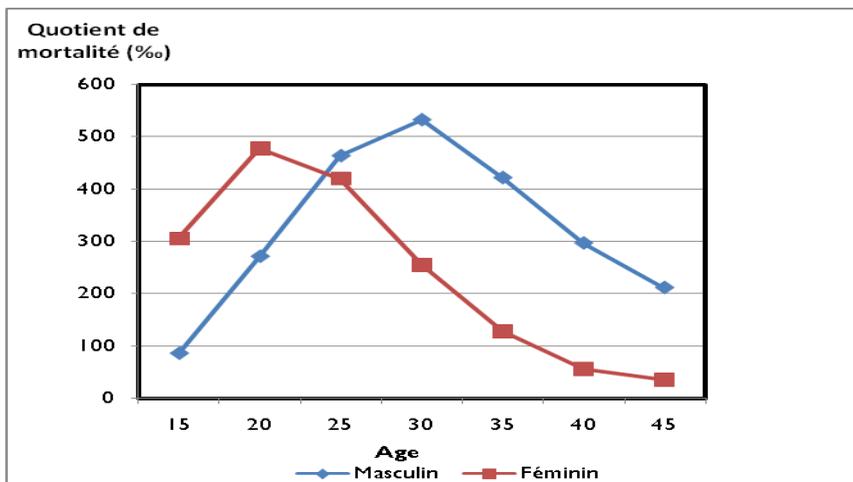
Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	sn _x (‰)	Cx	m(x, x+4)	sn _x (‰)
15 ans	1000	86	86,1	1000	306	305,9
20 ans	914	248	271,8	694	332	477,9
25 ans	665	309	464,4	362	152	420,5
30 ans	356	190	533,3	210	54	255,4
35 ans	166	70	422,5	156	20	128,5
40 ans	96	29	297,3	136	8	57,0
45 ans	67	14	211,9	129	5	36,2
50 ans	53			124		

Graphique 3.1 : Courbe de nuptialité du moment selon le sexe au niveau national



La fonction $a_{n,x}$ qui représente l'évolution avec l'âge des risques ou possibilités de se marier est aussi révélatrice. Chez les hommes, elle est maximale entre 20 et 25 ans, se maintient à un niveau élevé entre 25 et 35 ans et baisse ensuite. Pour le sexe féminin, elle est des plus fortes entre 15 et 25 ans.

Graphique 3.2 : Quotients de nuptialité selon le sexe



3.2.2. Table de nuptialité du moment par sexe et le milieu de résidence

L'urbanisation est l'un des facteurs qui intervient dans le changement des comportements matrimoniaux de la population. Elle a ses effets propres qui se manifestent par un système de valeurs et de normes, de nouvelles façons d'agir, d'attitudes qui sont différentes de celles du milieu rural.

Les graphiques 3.3 et 3.4 révèlent une différence entre la population urbaine et celle du milieu rural par rapport au risque d'entrée en union. Ainsi, la population rurale est plus tôt exposée à l'entrée en union que celle du milieu urbain, quel que soit le sexe. En effet, en milieu urbain, le quotient de nuptialité pour le groupe d'âges 15-20 ans est de 50,0‰ pour les hommes et de 228,6‰ pour les femmes. Il est, en milieu rural, de 125‰ pour les hommes et de 377,7‰ pour les femmes pour le même groupe d'âges.

Comme on l'a constaté sur le plan national, que ce soit en campagne ou en ville, les femmes courent plus de risque de se marier tôt que les hommes. Ceci

reste aussi valable quelle que soit la région de résidence (Tableau A3 en annexe).

Tableau 3.2 : Table de nuptialité du moment par sexe et par milieu de résidence

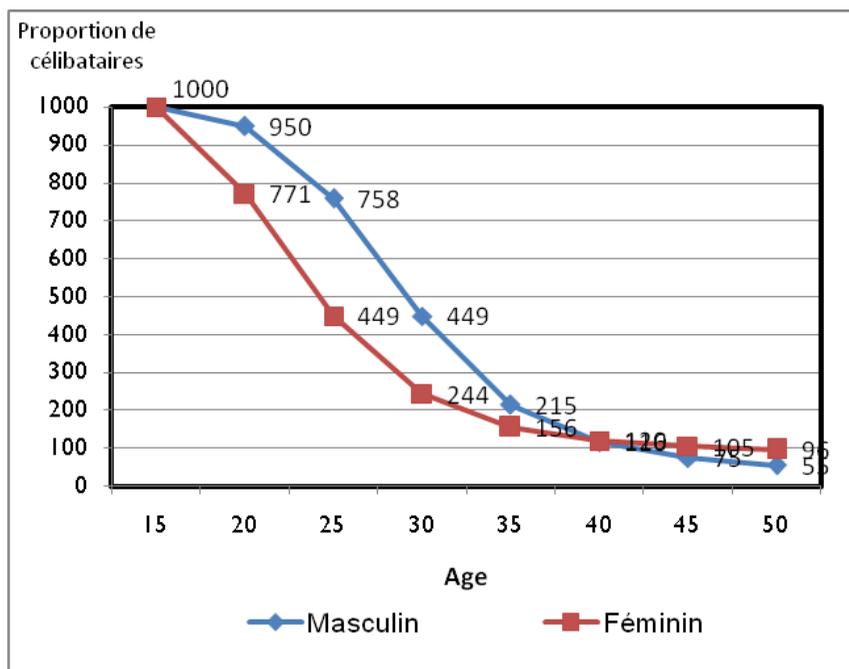
Milieu urbain

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x,x+4)	sn _x (‰)	Cx	m(x, x+4)	sn _x (‰)
15 ans	1000	50	50,0	1000	229	228,6
20 ans	950	192	202,4	771	322	417,8
25 ans	758	309	407,4	449	205	456,1
30 ans	449	234	520,5	244	88	362,0
35 ans	215	99	459,5	156	36	229,6
40 ans	116	42	357,4	120	15	126,7
45 ans	75	20	265,6	105	9	87,0
50 ans	55			96		

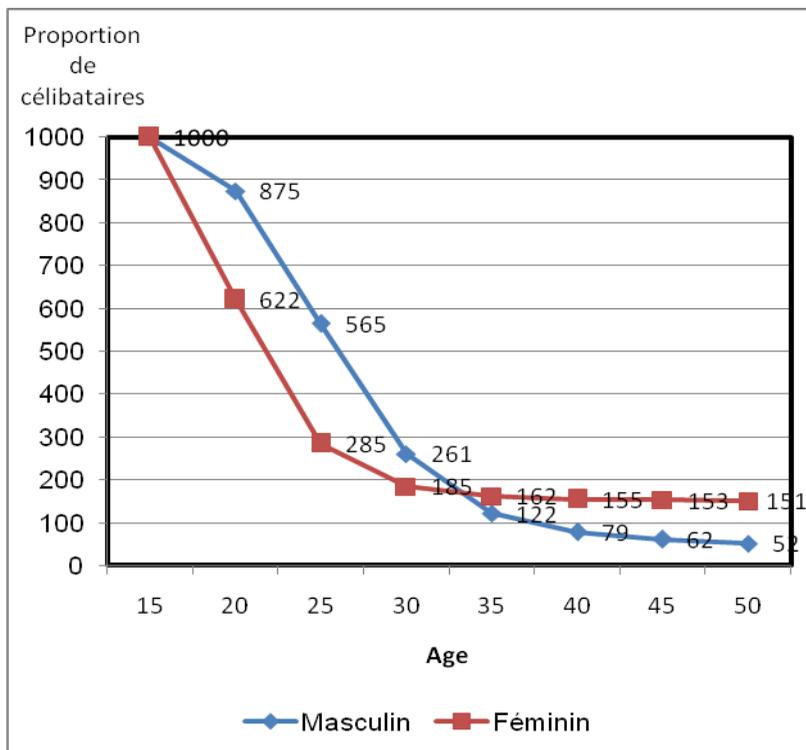
Milieu rural

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x,x+4)	sn _x (%)	Cx	m(x, x+4)	sn _x (%)
15 ans	1 000	125	125,0	1 000	378	377,7
20 ans	875	310	354,4	622	338	542,7
25 ans	565	304	537,8	285	99	348,4
30 ans	261	139	533,3	185	23	124,5
35 ans	122	42	348,7	162	7	44,7
40 ans	79	17	220,3	155	3	16,4
45 ans	62	10	161,5	153	2	10,4
50 ans	52			151		

Graphique 3.3 : Proportion des célibataires en milieu urbain



Graphique 3.4 : Proportion des célibataires en milieu rural



3.3 Indicateurs de nuptialité

3.3.1 Intensité de nuptialité, âge moyen ,âge médian au premier mariage au niveau national

L'estimation de l'âge moyen au premier mariage, indicateur de calendrier se calcule à partir de la méthode de Hajnal, basée sur la répartition des proportions des célibataires par âge. Bien que cette méthode fasse souvent l'objet de critique, elle demeure l'outil d'analyse le plus couramment utilisé pour disposer des informations sur le calendrier de nuptialité. Cette méthode présente l'avantage de permettre le calcul de l'âge moyen sans construire la table de nuptialité. Il ressort du tableau 3.3 que l'âge moyen au premier mariage varie selon le sexe. En effet, il est de 25,0 ans chez les hommes contre

19,7 ans chez les femmes. Cette différence d'âge confirme la précocité du mariage des femmes.

Comme l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage est également lié au sexe. Il est de loin plus élevé chez les hommes que les femmes. A 22,0 ans, la moitié des femmes sont en union alors que l'âge auquel la moitié des hommes contractent leur première union est de 27,2 ans.

Cet écart d'âge pourrait s'expliquer par des facteurs sociologiques liés à la différence entre le sexe en matière de scolarisation, aux rôles et responsabilités des conjoints au sein du couple, aux exigences et défis du marché du travail. Par exemple, l'espérance de vie scolaire généralement plus élevée chez les garçons que chez les filles ; et leur entrée tardive dans la vie active sont entre autres facteurs qui expliquent l'entrée tardive des hommes en union.

De plus, dans nos cultures au Togo, comme partout ailleurs en Afrique Subsaharienne, les charges du mariage notamment le paiement de la dot, le coût de la cérémonie nuptiale et les frais de logement des futurs mariés incombent le plus souvent au garçon et, de ce fait, contribuent à retarder son mariage. Par contre, lorsqu'une jeune fille est jugée mariable, elle est plus tôt poussée au mariage afin d'assurer une descendance.

Au tableau 3.3 figurent également les résultats relatifs à l'intensité de la nuptialité par sexe. Elle reste plus forte chez les hommes (0,9468) que chez les femmes (0,8761). Ces résultats signifient que pour 10 000 hommes célibataires à 15 ans, 9 468 sont mariés à 50 ans. Chez les femmes, pour 10 000 célibataires à 15 ans, 8761 sont mariées. Ainsi, les hommes sont plus nombreux à vivre en union que les femmes en 2010 ; ce qui est contraire au schéma attendu.

Quant à l'âge médian au premier mariage, il est de 27,2 ans pour les hommes et 22,0 ans pour les femmes. Ce qui veut dire que la moitié des mariages est célébrée chez les hommes à 27,2 ans et à 22,0 ans chez les femmes.

Tableau 3.3 : Age moyen au premier mariage des hommes et des femmes et intensité de nuptialité au niveau national

Sexe	Age moyen au premier mariage	Age médian au premier mariage	Intensité de nuptialité
Masculin	25,0	27,2	0,94680
Féminin	19,7	22,0	0,87613

Le complément à l'intensité de nuptialité appelé fréquence du célibat définitif indique le nombre de personnes qui ne sont pas mariées après 50 ans. Sur 10 000 personnes de chaque sexe prises à 15 ans, 532 hommes et 1 239 femmes resteront définitivement célibataires.

3.3.2 Intensité de nuptialité, âge moyen, âge médian au premier mariage par milieu de résidence

Le tableau 3.4 indique que l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage (indicateurs de calendrier) varient selon le milieu de résidence. On se marie précocement en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en milieu rural, l'âge moyen au premier mariage est de 18,0 ans chez les femmes et de 23,4 ans chez les hommes. En milieu urbain, il représente 21,5 ans chez les femmes et 26,5 ans chez les hommes. Le même constat est fait lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage. En milieu urbain, il est effet de 28,7 ans pour les hommes et de 23,5 ans pour les femmes et respectivement 25,6 ans et 20,7 ans en milieu rural.

L'écart d'âge élevé à la primo-nuptialité entre les hommes et les femmes des deux milieux de résidence rend plus compte de la précocité des femmes à se marier que des hommes.

La différence d'âge au premier mariage entre le milieu rural et le milieu urbain résulterait des effets de l'urbanisation qui influent sur les comportements matrimoniaux. Les villes créent des normes et imposent des valeurs différentes. Généralement, à la campagne, le consentement de la jeune fille n'est pas nécessaire pour son entrée en union. Les membres de la famille jouent un rôle important dans le choix et le projet matrimonial de la fille; ce qui n'est pas le cas pour une fille émancipée de la ville. Il faut noter aussi

qu'en milieu rural, très souvent, on préfère épouser la fille au moment où celle-ci est très jeune afin de maximiser la fécondité, étant donné que la procréation constitue l'objectif premier de tout mariage.

L'intensité de la nuptialité varie aussi selon le milieu de résidence. Que ce soit chez le sexe masculin ou féminin, elle est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Les filles du milieu urbain se marient plus que celles du milieu rural. Mais, pour les garçons, la probabilité de se marier est presque la même pour les deux milieux de résidence.

Tableau 3.4 : Age moyen et âge médian au premier mariage et intensité de nuptialité selon le milieu de résidence

Sexe	Urbain			Rural		
	Age moyen au premier mariage	Age médian au premier mariage	Intensité de nuptialité	Age moyen au premier mariage	Age médian au premier mariage	Intensité de nuptialité
Masculin	26,5	28,7	0,94508	23,4	25,6	0,94811
Féminin	21,5	23,5	0,90426	18,0	20,7	0,84904

3.3.3 Intensité de nuptialité, âge moyen, âge médian au premier mariage par région de résidence

Le tableau 3.5 montre qu'il y a des disparités de calendrier et d'intensité de nuptialité entre les régions. Par rapport au calendrier de nuptialité et quel que soit le sexe, Lomé commune et la région Maritime se distinguent des autres régions par le fait que l'âge moyen au premier mariage est plus élevé que la moyenne nationale. Par contre, il est plus bas dans la région des Savanes : 23,1 ans pour les hommes et 17,7ans pour les femmes.

Tableau 3.5 : Age moyen, âge médian au premier mariage et intensité de nuptialité selon la région de résidence

Région	Age moyen au premier mariage (ans)		Age médian au premier mariage (ans)		Intensité de nuptialité	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Lomé commune	26,9	22	29,2	23,9	0,928	0,888
Maritime	25,2	20,3	27,5	22,5	0,9575	0,9039
Plateaux	23,9	18,4	26,1	21,1	0,9422	0,8499
Centrale	25	19,1	27,3	21,7	0,9449	0,8772
Kara	24,7	18,9	27	21,5	0,9398	0,8587
Savanes	23,1	17,7	25,4	20,5	0,9657	0,8526

Concernant l'intensité de la nuptialité pour les hommes, elle est de 0,96573 dans la région des Savanes et de 0,95754 dans la région Maritime. Chez les femmes, c'est la région Maritime (0,90386) qui présente l'intensité de la nuptialité la plus élevée tandis que la plus faible est observée dans la région des plateaux (0,84992).

3.4 Évolution des indicateurs de nuptialité

L'évolution des indicateurs de nuptialité sera appréciée à travers l'âge moyen au premier mariage et la fréquence du célibat définitif.

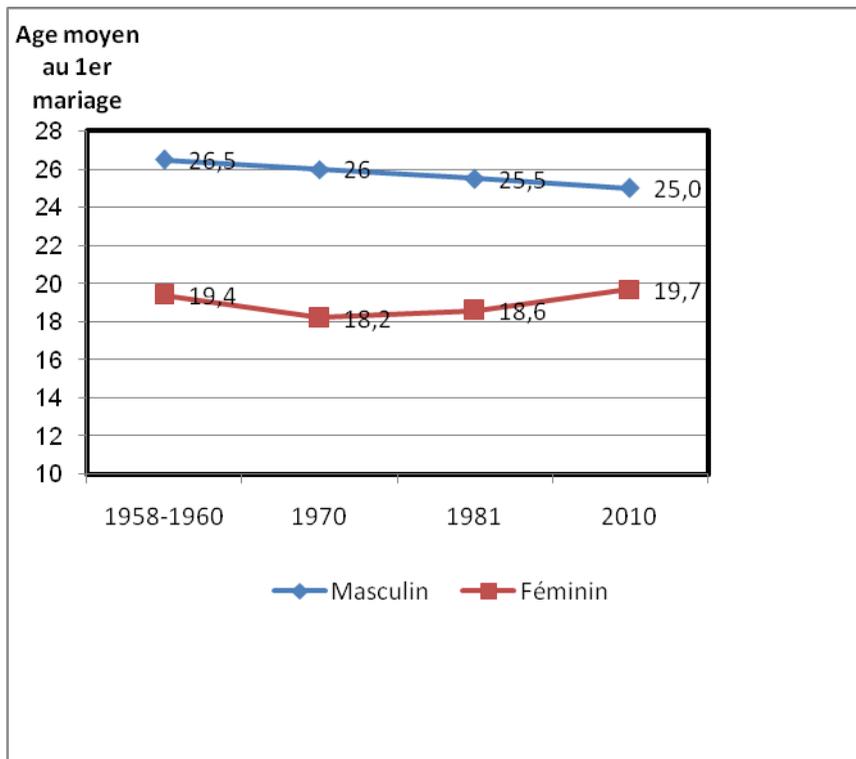
3.4.1 Évolution de l'âge moyen au premier mariage

L'évolution de l'âge moyen au premier mariage est illustrée par le graphique 3.5. Il se remarque une différence nette entre la tendance affichée par la courbe des hommes et celle des femmes. Sur la période 1958-1960 à 2010, l'âge moyen à la première union des hommes a connu une baisse régulière passant de 26,5 ans où il est plus élevé en 1958-60 à 25,0 ans en 2010 où il est plus faible.

A l'inverse chez les femmes, l'évolution de l'âge moyen dans le temps semble s'inscrire dans une tendance à la hausse. En effet, après avoir enregistré un

niveau minimum (18,2 ans) en 1970, on constate que l'âge moyen au premier mariage affiche un maximum de 19,7 ans en 2010. Cette augmentation de l'âge moyen au premier mariage des femmes depuis 1981 serait due à l'accès des femmes à l'instruction et au marché de l'emploi.

Graphique 3.5 : Évolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe

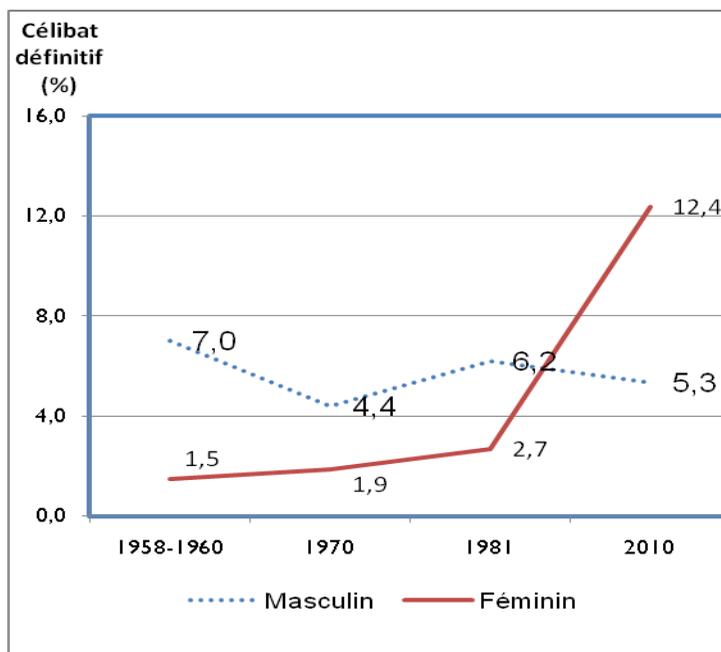


3.4.2 Évolution du célibat définitif

L'analyse de l'évolution du célibat définitif (Graphique 3.6) met en évidence une tendance croissante chez les femmes et une tendance décroissante chez les hommes. Chez les hommes, la proportion du célibat définitif passe de son maximum de 7% en 1958-60 à son minimum de 5,3% en 2010. Chez les femmes, la proportion du célibat définitif a connu au cours du temps une augmentation qui reste beaucoup plus remarquable entre 1981 et 2010. Cette

augmentation serait due à l'évolution de la perception du mariage. L'autonomie accrue que les femmes ont acquise du fait de la scolarisation et leur entrée de plus en plus massive sur le marché du travail contribuent à réduire le rôle protecteur que, naguère jouait pour elles, le mariage.

Graphique 3.6 : Évolution du célibat définitif selon le sexe



Il ressort de l'analyse des résultats de ce chapitre que la nuptialité féminine est plus précoce que celle masculine. Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. L'âge au primo-nuptialité chez les hommes est de 25,0 ans contre 19,7 ans chez les femmes. Ce constat est aussi bien valable en milieu urbain qu'en milieu rural. Lorsqu'on considère la structure des mariages des célibataires, près des deux tiers sont célébrés avant 20 ans chez les femmes alors qu'à cet âge, seulement un peu plus du tiers l'est chez les hommes. Le même constat est fait lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il est en effet de 28,7 ans pour les hommes et de 23,5 ans pour les femmes et respectivement 25,6 ans et 20,7 ans en milieu rural.

Dans les régions, l'analyse du calendrier montre qu'on se marie très jeune dans la région des Savanes et beaucoup plus tard dans Lomé commune. L'examen de la tendance a révélé l'amorce d'une augmentation de l'âge à la primo-nuptialité chez les femmes et une baisse chez les hommes. La fréquence du célibat définitif est de loin plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

CHAPITRE 4 : POLYGAMIE

Le terme « polygamie » recouvre théoriquement deux formes de mariages, celle d'un homme marié à plusieurs femmes (polygynie) ou celle d'une femme en union avec plusieurs hommes (polyandrie). Cette dernière forme n'existe pas dans le contexte togolais, le terme « polygamie » utilisé se rapporte donc à la polygynie. Dans ce chapitre, la polygamie est appréciée du point de vue de son incidence (proportion de polygames parmi les hommes mariés) et de son intensité (nombre moyen de femmes par polygame). Les indicateurs utilisés sont le taux de polygamie, le nombre moyen de femmes par homme marié et le nombre moyen de femmes par homme polygame.

4.1 Données générales

4.1.1 Niveau national

Le tableau 4.1 présente les résultats relatifs aux indicateurs de polygamie au niveau national. Bien que la monogamie soit le régime matrimonial le plus courant au Togo, l'analyse de ces résultats révèle que la polygamie est aussi un phénomène répandu. Généralement, on estime qu'une société est polygame lorsque 10% au moins des hommes sont polygames (BoukpeSSI, 1981). Eu égard à cette considération, la société togolaise est une société polygame car le taux de polygamie au Togo est estimé à 20,2% en 2010. Parmi les femmes, cette proportion reste plus élevée (30,1%). En d'autres termes, un homme marié sur cinq et une femme mariée sur trois sont polygames. Le nombre moyen d'épouses par polygame qui mesure l'intensité de la polygamie s'établit à 2,3. De plus, on note que le nombre moyen de femmes par homme marié est de 1,3.

Tableau 4.1 : Taux de polygamie (%), proportion des femmes en union polygame et nombre moyen d'épouses au niveau national

Indicateurs	Ensemble
Taux de polygamie (%)	20,2
Nombre moyen de femmes par homme polygame	2,3
Nombre moyen de femmes par homme marié	1,3
Effectif des hommes mariés	887 696
Proportion des femmes en union polygame (%)	30,1
Effectif des femmes mariées	1 206 153

4.1.2 Milieu de résidence

Le phénomène de polygamie n'a pas la même ampleur sur l'ensemble du territoire. Il présente des disparités spatiales en étant plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, le taux de polygamie et la proportion des femmes en union polygame sont respectivement de 25,3% et 37,1% (Tableau 4.2). Par contre, en milieu urbain, la proportion des hommes en union polygame représente 12,4% et celle des femmes 18,0%.

Le tableau 4.2 fournit également le nombre moyen d'épouses par polygame et le nombre moyen de femme par homme marié par milieu de résidence. Ces indicateurs présentent des niveaux plus élevés en milieu rural (2,3 et 1,3) qu'en milieu urbain (2,2 et 1,2).

Cette différence constatée entre les deux milieux de résidence serait due aux facteurs socioéconomiques et culturels. La polygamie est plus répandue en milieu rural du fait que les individus qui s'y trouvent demeurent encore attachés à la tradition et les hommes considèrent qu'avoir beaucoup de femmes est un symbole de prestige. De plus l'activité économique étant à prédominance agricole, le polygame tire avantage des services rendus par les femmes.

Tableau 4.2 : Taux de polygamie (%), proportion des femmes en union polygame et nombre moyen d'épouses selon le milieu de résidence

Indicateurs	Urbain	Rural	Ensemble
Taux de polygamie (%)	12,4	25,3	20,2
Nombre moyen de femmes par homme polygame	2,2	2,3	2,3
Nombre moyen de femmes par homme marié	1,2	1,3	1,3
Effectif des mariés hommes	345 909	541 787	887 696
Proportion des femmes en union polygame (%)	18	37,1	30,1
Effectif des femmes mariées	441 861	764 292	1 206 153

4.1.3 Région de résidence

La polygamie existe aussi dans toutes les régions. Mais, elle ne présente pas la même ampleur d'une région à une autre. L'analyse du tableau 4.3 indique que la pratique de la polygamie est moins répandue dans Lomé commune (8,7%) que dans toutes les autres régions. La région des Savanes (28,3%) enregistre le plus fort taux de polygamie. Si la pratique de la polygamie reste très variable, le nombre moyen de femmes en union polygamique varie relativement peu suivant les régions. Il est à noter que le nombre moyen de femmes par homme marié varie peu d'une région à une autre. À l'exception de Lomé (1,1) et de la région Maritime (1,2), le nombre moyen de femmes par homme marié (1,3) est le même pour les autres régions.

La variation de la polygamie d'une région à une autre serait due aux facteurs contextuels tels que l'urbanisation, la scolarisation et la diversité culturelle ou religieuse propres à chaque région.

Tableau 4.3 : Taux de polygamie (%), proportion des femmes en union polygame et nombre moyen d'épouses selon la région de résidence

Indicateurs	Lomé commune	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Taux de polygamie (%)	8,7	18,9	21,4	23,4	24,8	28,3
Nombre moyen de femmes par homme polygame	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Nombre moyen de femmes par homme marié	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3
Effectif des hommes mariés	129 230	260 395	201 940	85809	103 486	106 836
Proportion des femmes en union polygame (%)	11,9	27,4	31,3	34,7	38,4	42
Effectif des femmes mariées	159 119	356 278	273 300	117 114	142 263	158 079

4.1 Polygamie et niveau d'instruction

Les données du tableau 4.4 montrent que la pratique de la polygamie reste étroitement liée au niveau d'instruction. De 31,8% chez les hommes sans instruction, le taux de polygamie passe à 19,9% chez ceux ayant le niveau primaire; et à 13,1% et 9,5% respectivement chez les polygames ayant le niveau secondaire et supérieur. Chez les femmes la tendance est la même : la polygamie passe de 40,8% chez les femmes sans niveau d'instruction à 8,0% chez celles de niveau supérieur.

La diminution de la polygamie suivant le niveau d'instruction s'expliquerait par le fait que les hommes ayant fréquenté sont plus ouverts aux influences extérieures abandonnant progressivement les habitudes polygamiques en faveur du mode de vie occidental. Mais il faut noter que ce régime matrimonial demeure quel que soit le niveau d'instruction. En effet, 9,5% d'hommes et 8,0% de femmes du niveau supérieur vivent sous ce régime.

Tableau 4.4 : Taux de polygamie (%) selon le niveau d'instruction

Types de mariage	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Autre
Masculin					
Marié monogame (%)	68,2	80,1	86,9	90,5	82,1
Marié polygame (%)	31,8	19,9	13,1	9,5	17,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	257 635	254 990	315 906	51 668	2 336
Féminin					
Mariée monogame (%)	59,2	78,0	86,1	92,0	77,9
Mariée polygame (%)	40,8	22,0	13,9	8,0	22,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	624 691	341 441	219 082	11 870	171 6

4.3 Polygamie et religion

La lecture du tableau 4.5 révèle que la pratique de la polygamie varie selon la religion. Chez les femmes, il ressort que la polygamie est plus pratiquée par les femmes de religion traditionnelle (44,8%) que les musulmanes (38,9%) et les femmes sans religion (34,1%). Viennent en dernière position la proportion des chrétiennes polygames (21,7%). Chez les hommes, le taux de polygamie reste plus élevé chez ceux qui se déclarent sans religion (21,3%). Les autres religions en sont relativement peu concernées : musulman (14,4%), chrétien (13,7%) et traditionnel (13,7%). Ces résultats suivant lesquels les religions traditionnelles et les sans religions sont plus ouvertes à la polygamie, avaient déjà été trouvés au Rwanda en 2002.

Tableau 4.5 : Taux de polygamie (%) selon la religion

Type de mariage	Sans religion	Chrétien	Musulman	Traditionnel	Autre religion
	Masculin				
Marié monogame	78,7	86,3	85,6	86,3	87,1
Marié polygame	21,3	13,7	14,4	13,7	12,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	64 659	369 616	142 795	252 794	6 574
	Féminin				
Marié monogame	65,9	78,3	61,1	55,2	78,2
Marié polygame	34,1	21,7	38,9	44,8	21,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	71 942	524 069	183 525	339 543	9 127

4.4 Polygamie et nationalité

Cette section examine la situation de polygamie suivant les différentes nationalités résidant au Togo.

Le tableau 4.6 montre qu'il existe des différences importantes selon la nationalité dans la pratique de la polygamie au Togo. Que ce soient chez les hommes ou chez les femmes, la polygamie demeure une réalité africaine. En effet, parmi les autres nationalités vivant au Togo, la proportion des hommes en unions polygames est de 20,5% chez les Togolais, 18,2% chez les Burkinabès, 17,1% chez les Béninois, 10,2% chez les Ghanéens et 16,1% chez les autres africains. Un faible taux de polygamie est remarqué chez les nationalités autres qu'africaines (3,0%) résidant sur le sol togolais.

La proportion de femmes en unions polygames est relativement élevée au sein des Burkinabés (31,6%). Viennent respectivement, les Togolaises (30,4%), les Béninoises (24,8%) et les Ghanéennes (18,4%) et parmi les autres africaines, la proportion des femmes en union polygame est de 25,8% et 3,3% pour les femmes des nationalités autres qu'africaines.

Tableau 4.6 : Taux de polygamie (%) selon la nationalité

Nationalité	Marié monogame	Marié polygame	Total	Effectif
Masculin				
Togo	79,5	20,5	100,0	846 848
Ghana	89,8	10,2	100,0	4 350
Bénin	82,9	17,1	100,0	10 454
Burkina Faso	81,8	18,2	100,0	2 235
Autres pays africains	83,9	16,1	100,0	21 666
Autres nationalités	97,0	3,0	100,0	868
Féminin				
Togo	69,6	30,4	100,0	1 159 680
Ghana	81,6	18,4	100,0	8 554
Bénin	75,2	24,8	100,0	12 775
Burkina Faso	68,4	31,6	100,0	2 205
Autres pays africains	74,2	25,8	100,0	19 722
Autres nationalités	96,7	3,3	100,0	542

4.5 Polygamie et statut d'occupation

Les données de polygamie présentées dans le tableau 4.7 font état d'une variation importante selon le statut d'occupation. Chez les hommes, la polygamie est plus courante chez les rentiers, les retraités et ceux classés dans autre inactif. Mais elle concerne moins les étudiantes/élèves, les chômeurs et les chercheurs de premier emploi. Chez les femmes, ce sont également les « autre inactif », et les rentiers qui présentent les proportions les plus élevées de polygames.

Tableau 4.7 : Taux de polygamie (%) selon le statut d'occupation

	Occupé	Chômeur	Chercheur premier emploi	Femme au foyer	Retraité	Étudiant/ Elève	Rentier	Autre inactif
Masculin								
Marié monogame	78,5	83,5	84,4	-	73,8	93,7	66,9	65,0
Marié polygame	21,5	16,5	15,6	-	26,2	6,3	33,1	35,0
Total	100,0	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	772 410	8 299	20 253	-	19 269	4 744	1 289	12 186
Féminin								
Marié monogame	67,2	78,2	70,0	69,7	77,5	84,4	65,4	56,8
Marié polygame	32,8	21,8	30,0	30,3	22,5	15,6	34,6	43,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	856 257	3 578	42 265	203 089	3 489	5 308	680	15 576

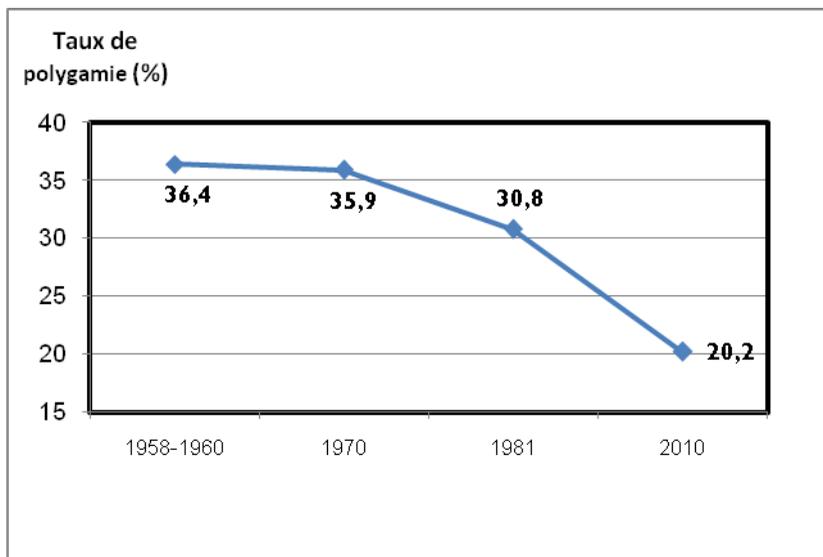
4.6 Évolution de la polygamie de 1958-1960 à 2010

Le tableau 4.8 illustré par le graphique 4.1 présente la tendance de l'évolution de la polygamie au Togo de 1958-1960 à 2010. Dans l'ensemble, il s'observe une baisse générale de la pratique. Le taux de polygamie est en effet passé de 36,4% en 1958-1960 à 20,2% en 2010, soit une réduction de près de 45% par rapport à son niveau au premier recensement. Relativement faible au début, la pratique de la polygamie a véritablement commencé à diminuer à partir de 1981 passant de 30,8% à 20,2% en 2010.

Tableau 4.8 : Évolution de la polygamie de 1961 à 2010

	Années			
	1958-1960	1970	1981	2010
Taux de polygamie (%)	36,4	35,9	30,8	20,2

Graphique 4.1 : Évolution de la polygamie de 1958-1960 à 2010



Malgré cette tendance générale à la baisse du phénomène, il convient de noter que son niveau actuel reste relativement élevé. La proportion élevée de la pratique tire sa source pour la préférence de ce type d'union des populations, par le fait que la polygamie semble assurer un certain prestige et une main d'œuvre familiale abondante pour les travaux agricoles mais également du fait que la loi l'autorise. Le taux d'urbanisation sans cesse croissant contribue à l'affaiblissement des institutions coutumières dont le modèle matrimonial est plus porté vers la polygamie. L'évolution des besoins se traduisant par de nombreux défis relatifs aux dépenses de scolarisation et de santé fait que l'enfant constitue une charge et non une richesse pour la famille.

L'analyse des données relatives à la polygamie a révélé qu'elle reste un phénomène répandu au Togo. Le taux de polygamie au Togo est estimé à 20,2% en 2010. La proportion de femmes en union polygame est de 30,1%. En d'autres termes, un homme marié sur cinq et une femme mariée sur trois sont polygames. Le nombre moyen d'épouses par polygame s'établit à 2,3. De plus, on note que le nombre moyen de femme par homme marié est de 1,3. La polygamie est plus pratiquée en milieu rural qu'en milieu urbain. La pratique

de la polygamie concerne également toutes les régions à des degrés divers. Outre le milieu et la région de résidence, la polygamie varie également avec le niveau d'instruction, la religion, la nationalité.

CHAPITRE 5 : RUPTURES D'UNIONS

Au recensement général de la population et de l'habitat de 2010, les personnes en rupture d'union sont classées en trois catégories : les veuves, les divorcées et les séparées. Les concepts « séparé » et « divorcé » ont une dimension juridique et, de ce fait, restent ambigus au niveau de la collecte et de l'analyse démographique car le concept de mariage retenu ne répond pas le plus souvent aux exigences juridiques de ce terme. On s'en tient tout simplement à la déclaration de la personne recensée. Ainsi, le regroupement des divorcés et des séparés en une seule modalité se justifie par la difficulté à distinguer lors de la collecte des données de ces deux situations matrimoniales.

Ce chapitre a donc pour objectif de mesurer non seulement l'intensité des ruptures d'unions mais aussi leurs variations selon certaines caractéristiques de la population. L'analyse portera sur la population non célibataire.

5.1 Rupture d'union par décès du conjoint

5.1.1 Données générales

a) Niveau national

La rupture d'union par décès du conjoint est un phénomène qui affecte plus les femmes que les hommes. Ainsi, le tableau 5.1 indique que 122,5% des femmes et 21,0% des hommes non célibataires en 2010 sont veufs.

Tableau 5.1 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe au niveau national

Sexe	Masculin	Féminin
Taux de rupture d'union	21,0	122,5

b) Milieu de résidence

Le constat observé sur le plan national est aussi bien valable en milieu urbain qu'en milieu rural. Néanmoins, en milieu rural, la rupture d'union par décès

du conjoint est très élevée par rapport au milieu urbain quel que soit le sexe. En effet, en milieu rural, elle est de 24,2% chez les hommes et 134,2% chez les femmes non célibataires. Elle représente, en milieu urbain, respectivement pour les hommes et les femmes non célibataires, 16,1% et 101,9%.

La forte proportion des veuves s'expliquerait par la surmortalité des hommes surtout aux âges avancés et par la pratique de la polygamie. Le taux de veuvage faible constaté chez l'homme pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers se remarient plus vite que les femmes après la rupture de l'union par le décès.

Tableau 5.2 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	16,1	24,2	21,0
Féminin	101,9	134,2	122,5

Région de résidence

Tableau 5.3 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et la région de résidence

Région	Sexe	
	Masculin	Féminin
Lomé commune	17,9	100,5
Maritime	18,9	119,8
Plateaux	23,6	107,5
Centrale	22,3	117,8
Kara	31,1	179,8
Savanes	14,0	123,6

Le tableau 5.3 montre que le taux de rupture d'union par veuvage varie selon la région de résidence. Cette variation n'est pas la même selon le sexe. Le taux

le plus faible de rupture d'union par veuvage des hommes non célibataires est constaté dans la région des Savanes (14,0‰) alors que celui des femmes non célibataires s'est remarqué dans Lomé Commune (100,5‰). Le taux le plus élevé est de 31,1‰ des hommes non célibataires et 179,8‰ des femmes non célibataires de la région de la Kara.

5.1.2 Veuvage et groupes d'âges

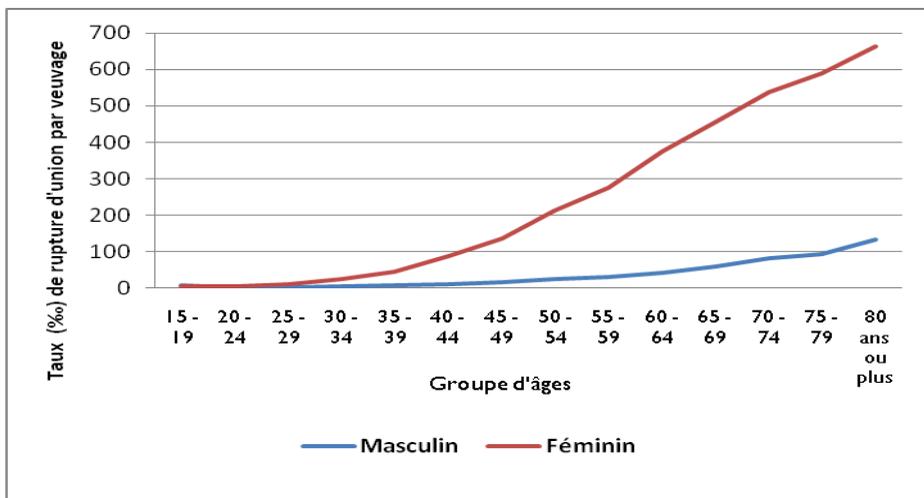
Le taux de rupture d'union par veuvage augmente avec l'âge qu'il s'agisse du sexe masculin ou féminin (Tableau 5.4 et Graphique 5.1). Toutefois, ce phénomène affecte plus les femmes que les hommes car à tous les âges, la proportion des veuves est supérieure à celle des veufs. Les écarts entre les deux sexes deviennent importants aux âges avancés (à partir de 45 ans) dues essentiellement aux difficultés de remariages des femmes surtout lorsque celles-ci tendent vers la fin de leur vie féconde. Par exemple, les taux de ruptures d'unions par veuvage du groupe d'âges 45-49 ans sont respectivement de 17,7‰ et 135,0‰ pour les hommes et les femmes.

Tableau 5.4 : Taux de rupture d'union (‰) par veuvage selon le sexe et l'âge

Groupe d'âges	Masculin	Féminin
15 - 19 ans	8,3	5,4
20 - 24 ans	3,4	5,1
25 - 29 ans	3,6	10,3
30 - 34 ans	6,1	25,8
35 - 39 ans	8,5	46,1
40 - 44 ans	13,3	86,6
45 - 49 ans	17,7	135,0
50 - 54 ans	24,9	213,3
55 - 59 ans	31,8	276,0
60 - 64 ans	43,4	376,1
65 - 69 ans	59,7	456,1
70 - 74 ans	81,8	538,9
75 - 79 ans	95,0	588,2
80 ans ou plus	134,5	663,6

Un autre facteur de différence de rupture d'union par veuvage selon le sexe est lié à la probabilité de survie de l'homme qui est plus faible que celle de la femme. En outre, la différence d'âge nettement en faveur de l'homme dans les unions expose davantage, les femmes au veuvage. Par ailleurs, le décès d'un homme polygame implique que toutes ses femmes deviennent veuves.

Graphique 5.1 : Taux de rupture d'union (%) par veuvage selon le sexe et l'âge



5.2 Rupture d'union par divorce ou séparation

5.2.1 Données générales

a) Niveau national

Au tableau 5.5 figurent les données de rupture d'union par divorce et séparation au niveau national. L'examen du tableau montre que la proportion des hommes et des femmes non célibataires en situation de rupture d'union par divorce ou séparation représente respectivement 35,5% et 41,1%.

Tableau 5.5 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe au niveau national

	Masculin	Féminin
Taux de rupture d'union	35,5	41,1

b) Milieu de résidence

Le taux de rupture d'union par divorce ou séparation est variable selon le milieu de résidence particulièrement chez les femmes. En effet, on note que chez les hommes, la variation n'est pas sensible alors que la rupture par divorce ou séparation reste plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural chez les femmes (52,9‰ contre 34,4‰).

La rupture d'union par divorce ou séparation peut s'expliquer par des changements sociétaux où les conjoints sont beaucoup plus portés vers les droits et libertés individuels que les exigences de la vie en couple naguère valeur de la longévité des unions.

Tableau 5.6 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et le milieu de résidence

	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	33,4	36,8	35,5
Féminin	52,9	34,4	41,1

c) Région de résidence

Le phénomène de rupture d'union par divorce ou séparation fait apparaître des disparités suivant les régions. La commune de Lomé, les régions des Plateaux et de la Kara présentent les proportions les plus élevées de ce type de rupture aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La plus faible proportion s'observe dans la région des Savanes. Il est à remarquer qu'à l'exception de la région Centrale et de la région des Plateaux, la rupture d'union par divorce ou séparation est très élevée chez les femmes par rapport à celle des hommes

dans les autres régions. Cette différence pourrait s'expliquer par la pratique de la polygamie.

Tableau 5.7 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et la région de résidence

	Région de résidence					
	Lomé commune	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Masculin	39,5	35,1	41,9	30,5	40,5	18,1
Féminin	66,8	41,2	38,9	30,2	47,0	20,4

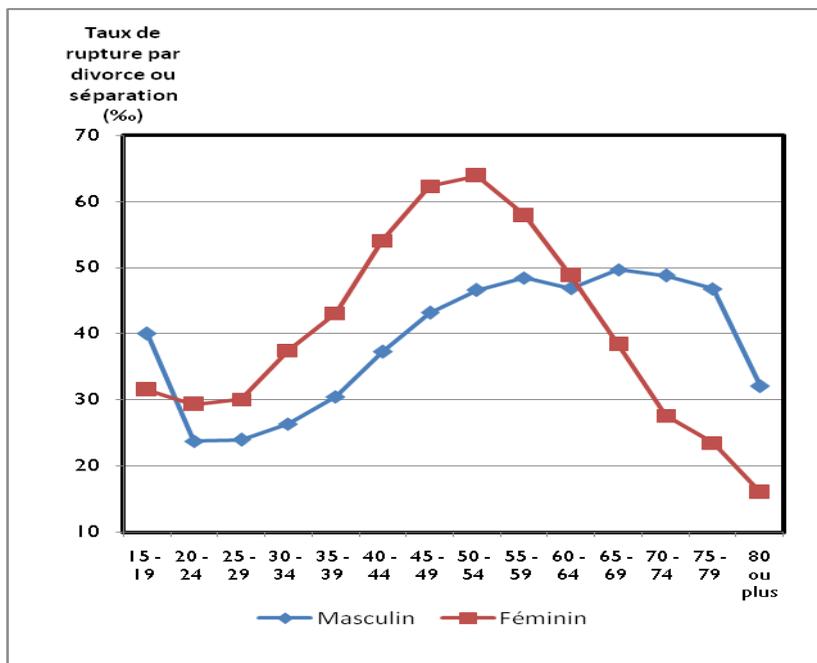
5.2.2 Divorce ou séparation et groupes d'âges

Le phénomène de rupture d'union par divorce ou séparation est lié à l'âge. Les proportions des divorcés ou séparés augmentent avec l'âge atteignant le maximum à 50-54 ans chez les femmes et à 65-69 ans chez les hommes. Au-delà de ces âges, elles décroissent plus rapidement chez les femmes que chez les hommes.

Malgré la faible proportion de rupture d'union par divorce ou séparation, on remarque qu'à l'exception des femmes âgées de 15 à 19 ans, aux différents groupes d'âges jusqu'à 64 ans, les proportions des femmes en rupture d'union par divorce ou séparation sont plus élevées que celles des hommes se trouvant dans cette situation. Au-delà de cet âge, la tendance s'inverse ; la proportion des hommes est plus élevée que celle des femmes.

La différence entre les deux sexes pourrait provenir du fait que les remariages sont moins fréquents chez les femmes divorcées que chez les hommes divorcés. Outre, l'âge avancé qui pourrait constituer un handicap au remariage de la divorcée ou séparée, certains hommes hésitent à prendre en mariage une femme antérieurement en union pour des raisons de contrôle social liées à la désapprobation de la séparation ou du divorce des femmes.

Graphique 5.2 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et l'âge



5.2.3 Divorce ou séparation et niveau d'instruction

L'analyse du tableau 5.8 montre que le divorce ou la séparation est plus fréquent chez les hommes du niveau primaire que leurs homologues des autres niveaux. Il représente 45,1% des hommes de ce niveau d'éducation alors qu'il est de 34,2% et 22,3% (le plus faible) respectivement chez les hommes du niveau secondaire et supérieur. La plus faible proportion est constatée chez les hommes du supérieur (22,3%). Ce phénomène de divorce et de séparation affecte plus les femmes que les hommes à chaque niveau d'instruction. Il est très élevé chez les femmes du niveau secondaire et primaire avec respectivement des proportions de 54,0% et 51,8%.

Tableau 5.8 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et le niveau d'instruction

	Niveau d'instruction			
	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur
Masculin	32,9	45,1	34,2	22,3
Féminin	33,1	51,8	54,0	45,1

5.2.4 Divorce ou séparation et religion

Le tableau 5.9 montre le différentiel de divorce ou séparation selon la religion. Chez les hommes, le taux de rupture d'union est de 44,9% chez les sans religion où il est le plus élevé et de 23,5% chez les musulmans où il est le plus faible. Chez les femmes, ce taux varie d'un maximum de 52% chez les chrétiennes à un minimum de 24,3% chez les musulmanes.

Tableau 5.9 : Taux de rupture d'union (%) divorce et séparation par sexe selon la religion

	Sans religion	Chrétien	Musulman	Traditionnelle	Autre religion
Masculin	44,9	38,6	23,5	38,7	31,2
Féminin	41,1	52,8	24,3	33,1	48,6

5.2.5 Divorce ou séparation et statut d'occupation

Les résultats tels qu'ils sont présentés dans le tableau 5.10 révèlent que le divorce ou la séparation est plus fréquent chez les hommes chercheurs de premier emploi (74,0%) et les chômeurs (63,5%) et moins fréquent chez les retraités et les hommes occupés. Le constat est le même chez les femmes. Toutefois c'est d'abord les chômeurs (88,0%) suivis des chercheurs de premier emploi (84,1%) qui sont les plus touchés par le divorce ou la séparation. Le plus faible taux de rupture d'union par divorce ou séparation s'observe chez les femmes au foyer (14,3%).

Tableau 5.10 : Taux de rupture d'union (%) par divorce et séparation selon le sexe et le statut d'occupation

Sexe	Chômeur		Cher cheur premier emploi	Femme au foyer	Retraité	Etudiant/ Elève	Rentier	Autre inactif
	Occupé							
Masculin	34,7	63,5	74,0	-	38,3	57,1	60,0	53,4
Féminin	45,7	88,0	84,1	14,3	71,4	59,9	56,4	19,7

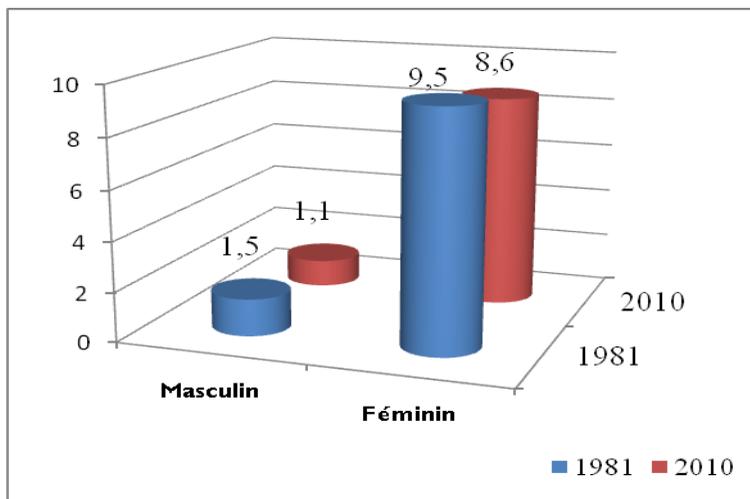
5.3 Évolution des ruptures d'union

Dans cette section, est analysée la tendance des indicateurs de rupture d'union. Faute de données, la présente analyse va se résoudre seulement à apprécier la tendance de la proportion des personnes en situation de veuvage d'une part et celle en situation de divorce ou séparation au sein de l'ensemble de la population de 12 ans ou plus.

5.3.1 Évolution de la proportion des personnes en situation de veuvage

Le graphique 5.3 présente une tendance à la baisse de l'indicateur sur le veuvage aussi bien chez les hommes que les femmes. De 1981 à 2010, la proportion de veufs est passée de 9,5% à 8,6% chez les femmes et de 1,5% à 1,1% chez les hommes. Cette baisse correspond à une réduction respective de 9% et 27% de leur niveau en 1981.

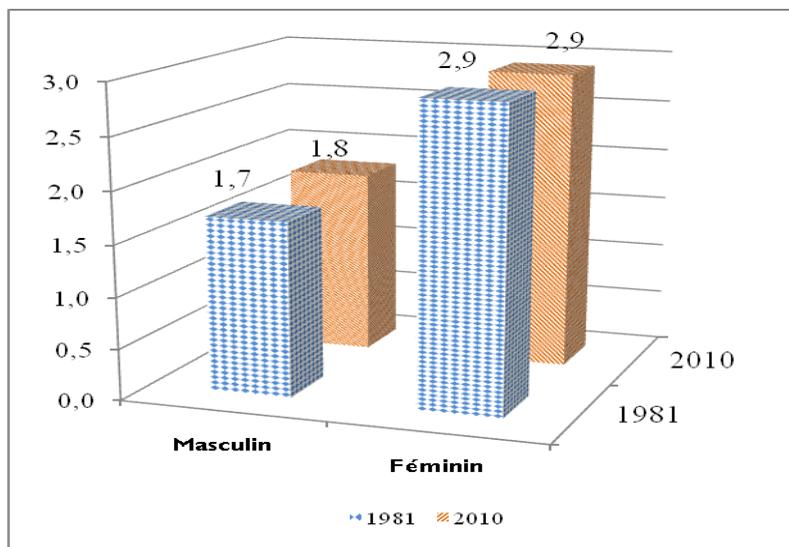
Graphique 5.3 : Évolution de la proportion de veufs/veuves



5.3.2 Évolution de la proportion des personnes en situation de divorce ou de séparation

L'évolution de la proportion de personnes qui se sont déclarées en situation de divorce ou en séparation au moment du RGPH4 affiche un schéma différent par rapport à ce qui est observé avec la proportion des veufs. De 1981 à 2010, la proportion de divorcé/séparé a légèrement augmenté chez les hommes passant de 1,7% à 1,8%. Au même moment on constate une stabilisation de son niveau à 2,9% chez les femmes.

Graphique 5.4 : Évolution de la proportion de divorcés/séparés



Ce chapitre sur les ruptures d'union vise essentiellement à mesurer l'ampleur du phénomène et sa variation géographique. L'analyse révèle que la proportion des ruptures d'union par veuvage chez les femmes est plus élevée que chez les hommes. Ce constat est valable aussi bien que l'on soit en milieu rural qu'en milieu urbain. Néanmoins, ce phénomène de veuvage a plus d'ampleur dans les campagnes qu'en ville.

Le phénomène de rupture d'union par veuvage varie aussi selon la région. Il est plus fréquent dans la région de la Kara que dans les autres régions. Il augmente avec l'âge. Que ce soient la région ou l'âge, le phénomène touche plus les femmes que les hommes.

Le divorce ou la séparation a une incidence relativement faible. Seulement 3,6% des hommes et 4,1% des femmes non célibataires ont déclaré qu'ils sont en rupture d'union par divorce ou séparation en novembre 2010. Ces proportions varient aussi bien suivant le milieu de résidence que la région de résidence. La rupture d'union par divorce ou séparation affecte plus Lomé Commune que les autres régions.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité s'inscrit dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n°3 du recensement général de la population et de l'habitat au Togo en 2010. Ce thème d'analyse est retenu pour son importance en tant que variable intermédiaire de la fécondité mais aussi en tant que facteur de changement social. Il vise cinq objectifs spécifiques à savoir :

- décrire la situation matrimoniale de la population résidante, les niveaux associés aux différents états et leurs tendances, depuis 1960, date du premier recensement général de la population,
- mesurer les niveaux et les caractéristiques de la nuptialité,
- mettre en évidence l'intensité et les caractéristiques des ruptures d'unions (veuvage, divorce/séparation), de la polygamie et apprécier leur évolution,
- mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité et apprécier leur évolution depuis 1958-1960.

Pour atteindre ces objectifs, le présent volume a été structuré en de cinq chapitres. Au terme de cette analyse que peut-on retenir de l'état matrimonial et de la nuptialité au Togo en 2010 à partir des données du RGPH 4 ?

L'analyse de l'état matrimonial à partir des données du recensement de 2010 révèle que les célibataires et les mariés sont les états matrimoniaux dominants dans la population en âge nuptial. La proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La structure de la population selon l'état matrimonial varie selon la région.

La nuptialité féminine est plus précoce que celle masculine. Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. L'âge au primo-nuptialité chez les hommes est de 25,0 ans contre 19,7 ans chez les femmes. Ce constat est aussi bien valable en milieu urbain qu'en milieu rural. Lorsqu'on considère la structure des mariages des célibataires, près des deux tiers sont célébrés avant

20 ans chez les femmes alors qu'à cet âge, seulement un peu plus du tiers l'est chez les hommes. Le même constat est fait lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il est effet de 28,7 ans pour les hommes et de 23,5 ans pour les femmes et respectivement 25,6 ans et 20,7 ans en milieu rural.

Dans les régions, l'analyse du calendrier montre qu'on se marie très jeune dans la région des Savanes et beaucoup plus tard dans Lomé commune. L'examen de la tendance a révélé l'amorce d'une augmentation de l'âge à la primo-nuptialité chez les femmes et une baisse chez les hommes. La fréquence du célibat définitif est de 12,4% pour les femmes contre 5,3% pour les hommes, ce qui veut dire que les hommes se marient plus souvent que les femmes.

En ce qui concerne la polygamie, l'analyse des données montre qu'elle reste un phénomène répandu au Togo malgré la tendance à la baisse constatée au cours du temps. Un résident sur cinq (20,2%) vit dans ce type d'union. La forme la plus répandue est la bigamie. Le nombre moyen de femmes par homme polygame est estimé à 2,3 au niveau national. La pratique de la polygamie concerne également toutes les régions à des degrés divers. Elle est plus répandue dans les campagnes qu'en villes.

L'examen des résultats sur les ruptures d'unions montre que la proportion des personnes en rupture d'unions par veuvage est plus élevée que celle des personnes qui le sont par divorce ou séparation. La rupture d'union par veuvage est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et est plus fréquente dans les campagnes qu'en villes.

Les résultats ont porté également sur la situation matrimoniale de la population résidente âgée de 12-20 ans qui constitue un groupe pour lequel le mariage est illégal sauf en situation de dérogation. Le mariage pour ce groupe d'âge peut se qualifier de mariage précoce. Ce phénomène touche plus les jeunes filles (15,6%) que les jeunes garçons (2,0%).

Les résultats de la présente analyse nous inspirent quelques recommandations. Le mariage des enfants est une violation des droits humains des filles et compromet leur santé et leur bien-être. En dépit de l'augmentation de l'âge du mariage dans la plupart des régions du monde en développement, le mariage

précoce persiste. Les recommandations ciblent des actions et stratégies visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants ou les mariages précoces. Il s'agit de :

- accentuer la sensibilisation en impliquant les médias, en utilisant les affiches et autres modes de communication de masse ;
- élaborer une stratégie sectorielle de lutte contre les violences faites aux enfants en général et en particulier des mariages précoces ;
- créer des centres d'accueil des enfants victimes du mariage précoce pour éviter une persécution de leur famille ou une nouvelle tentative ;
- renforcer les capacités des centres d'accueil en vue d'une meilleure prise en charge des questions de mariages d'enfants.
- promouvoir l'éducation des filles. Plusieurs études ont établi que le fait de séjourner pendant longtemps dans les établissements scolaires réduit les chances de contracter un mariage précoce. En effet, l'élévation du niveau d'instruction modifie les attentes conjugales des femmes, crée de nouvelles aspirations vers un couple plus égalitaire. Elle ouvre la voie à des groupes sociaux où le poids des traditions tend à s'affaiblir.

BIBLIOGRAPHIE

- F. GUBRY (1984), *Analyse de la nuptialité*, IFORD, Yaoundé.
- R. DACKAM NGATCHOU (2004), Recensement Général de la Population et de l'Habitation en Afrique. Des produits pour répondre aux besoins des programmes de développement, Equipe régionale, d'Appui Technique, UNFPA, Dakar.
- L. HENRY (1984), *Analyse démographique : analyse et modèles*, Ed. de l'INED, Paris.
- F. GENDREAU (1993), *la population de l'Afrique : Manuel de démographe*, Karthala CEPED, 466 p.
- Ph. ANTOINE, et NANITELAMIO (1995), *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar?*, Chronique du CEPED n°32.
- B. BOUKPESSI (1988), *État matrimonial et nuptialité*, Rapport d'analyses des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 9-22 novembre 1981, 58p + annexes.
- Code des personnes et de la famille Togo (1980), Numéro spécial, journal officiel:, 52 p.
- Togo/Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale(1989), enquête démographique et de santé (EDS-2), 1998, 312 p.
- Togo/Unité de Recherche Démographique et Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, enquête démographique et de santé (EDS-1), 1988, 189 p.
- I. AKOUHABA ANANI (2008), *la dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale francophone : cas du Benin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo*, Research Partnership 3/2008 The Danish Institute for Human Rights, 46 p.
- Ph. ANTOINE (2002), *l'approche biographique de nuptialité ; application à l'Afrique*, Document de travail DIAL/Unité de Recherche CIPRE, 22 p.
- Ph. ANTOINE (2002), *les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique*, Document de travail DIAL/Unité de Recherche CIPRE, 25 p.

Th. LOCOH. *La nuptialité au Togo. Évolution entre 1961 et 1970*. In : Population, 31^e année, n°2, 1976 pp.379-398

M-P. THIRIAT, les unions libres en Afrique subsaharienne, cahiers québécois de démographie, Vol. 28, n° 1-2, printemps-automne 1999, p ; 81-115

TOGO (2007), Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, 79 p

TOGO (2008), Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), 45 p.

BURKINA FASO/ Institut National de la Statistique et de la Démographie, Recensement général de la population et de l'habitation, 2006, analyse des résultats définitifs, Ouagadougou, 196p.

RWANDA/Service National du recensement, 3^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat, État matrimonial et nuptialité, Analyse des résultats, Kigali, 2002, 90p.

CAMEROUN/Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP), 3^{ème} Recensement général de la population et de l'habitat, État matrimonial et nuptialité,

Volume II, Tome 6, 140p.

D. TABUTIN et Jacques VALUN, 1977. – La nuptialité, in : Sources et analyse des données démographiques, 3e partie, tome II, Paris, INED, INSEE, ORSTOM.

F. GENDREAU et Françoise GUBRY (1988), La nuptialité en Afrique : niveaux tendances et caractéristiques socio-économiques, in : UIESP (id.), Congrès africain de population, Dakar - Liège, UIESP, pag. mult.

M. MOUVAGHA-SOW, (2001), "Changements matrimoniaux et rapports de genre au Gabon", communication au Colloque international Genre, population et développement en Afrique, Abidjan, 16 au 21 juillet 2001, 25p.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition (%) de la population résidente masculine âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon l'âge

Groupe d'âges	État matrimonial						Total	Effectif
	Célibataire	Marié	Union libre	Veuf	Divorcé/			
10-14	99,4	0,5	0,0	0,0	0,0	100,0	228 945	
15 - 19	97,8	1,8	0,3	0,0	0,0	100,0	295 667	
20 - 24	82,2	15,2	2,1	0,1	0,4	100,0	234 449	
25 - 29	48,2	45,7	4,7	0,2	1,2	100,0	204 216	
30 - 34	20,4	71,4	5,6	0,5	2,1	100,0	191 922	
35 - 39	10,1	81,3	5,0	0,8	2,7	100,0	160 924	
40 - 44	6,4	84,6	4,3	1,2	3,5	100,0	134 622	
45 - 49	4,4	86,0	3,8	1,7	4,1	100,0	108 459	
50 - 54	3,5	86,4	3,2	2,4	4,5	100,0	80 383	
55 - 59	3,5	86,3	2,5	3,1	4,7	100,0	52 382	
60 - 64	2,5	86,5	2,2	4,2	4,6	100,0	42 902	
65 - 69	2,4	84,9	2,0	5,8	4,9	100,0	25 479	
70 - 74	2,0	83,5	1,7	8,0	4,8	100,0	23 159	
75 - 79	2,3	82,2	1,6	9,3	4,6	100,0	12 656	
80 ans ou +	2,4	80,1	1,3	13,1	3,1	100,0	26 815	

Tableau A2 : Répartition (%) de la population résidente féminine âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon l'âge

Groupe d'âges	État matrimonial						Total	Effectif
	Célibataire	Mariée	Union libre	Veuf	Divorcé/ séparé			
10-14	99,4	0,2	0,2	0,0	0,0	100,0	206 236	
15 - 19	92,9	3,4	2,9	0,1	0,7	100,0	246 882	
20 - 24	65,0	20,1	11,1	0,6	3,2	100,0	161 399	
25 - 29	33,1	44,9	14,2	2,0	5,8	100,0	121 078	
30 - 34	15,6	58,6	12,2	5,5	8,1	100,0	94 804	
35 - 39	8,5	63,2	9,5	9,7	9,0	100,0	82 517	
40 - 44	5,4	60,5	7,1	16,6	10,4	100,0	74 948	
45 - 49	4,2	55,3	5,3	24,0	11,1	100,0	61 759	
50 - 54	3,0	47,9	3,9	34,8	10,4	100,0	55 748	
55 - 59	3,9	40,6	3,5	43,0	9,0	100,0	36 613	
60 - 64	1,8	35,6	2,2	53,5	6,9	100,0	39 228	
65 - 69	2,4	29,1	1,7	61,6	5,2	100,0	27 397	
70 - 74	1,4	24,2	1,3	69,5	3,5	100,0	27 757	
75 - 79	1,5	20,4	1,2	73,9	2,9	100,0	15 307	
80 ans ou +	1,6	16,4	0,9	79,2	2,0	100,0	35 999	

Tableau A3 : Répartition (%) de la population résidente âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe et la région de résidence

Région	État matrimonial						Effectif
	Célibataire	Marié	Union libre	Veuf	Divorcé / Séparé	Total	
Masculin							
Lomé	51	40,5	5,6	0,9	1,9	100	278 313
Maritime	47,9	47	2,4	1	1,8	100	526 292
Plateaux	46,1	47,6	2,8	1,3	2,3	100	399 835
Centrale	51,1	43,7	2,6	1,1	1,5	100	185 015
Kara	50,5	44,7	1,3	1,5	2	100	224 694
Savanes	47,2	49,6	1,5	0,7	1	100	208 831
Total	48,5	45,8	2,8	1,1	1,8	100	1 822 980
Féminin							
Lomé	39,5	43,3	7,1	6,1	4	100	314 488
Maritime	30,9	54,7	3,3	8,3	2,9	100	612 429
Plateaux	26,2	58,9	4,1	7,9	2,9	100	432 835
Centrale	28,9	56,9	3,7	8,4	2,2	100	192 833
Kara	26,3	55	1,9	13,3	3,5	100	249 287
Savanes	26,2	61,2	1,9	9,1	1,5	100	249 482
Total	29,9	54,9	3,7	8,6	2,9	100	2 051 354
Ensemble							
Lomé	44,9	42	6,4	3,6	3,1	100	592 801
Maritime	38,7	51,1	2,9	4,9	2,4	100	1 138 721
Plateaux	35,8	53,5	3,5	4,7	2,6	100	832 670
Centrale	39,8	50,4	3,1	4,8	1,8	100	377 848
Kara	37,8	50,1	1,6	7,7	2,8	100	473 981
Savanes	35,8	55,9	1,7	5,3	1,3	100	458 313
Total	38,7	50,6	3,3	5,1	2,4	100	3 874 334

Tableau A4 : Table de nuptialité du moment au niveau régional

a) Lomé Commune

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)
15	1000	49	48,8	1000	207	207
20	951	173	182,1	793	301	380
25	778	288	370,1	492	207	420,3
30	490	237	484,3	285	97	339
35	253	110	436,9	188	42	221,2
40	142	48	335	147	21	141,9
45	95	23	239,1	126	14	110,5
50	72			112		

b) Région Maritime

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)
15	1000	76	76,3	1000	283	282,8
20	924	245	265,1	717	344	480,1
25	679	321	473,5	373	175	469,8
30	357	200	558,4	198	64	322,7
35	158	72	457,3	134	24	177,4
40	86	29	340,8	110	9	82,4
45	56	14	248	101	5	49
50	42			96		

c) Région des Plateaux

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	5nx (%)	Cx	m(x, x+4)	5nx (%)
15	1000	112	111,7	1000	353	352,6
20	888	293	329,7	647	335	517,9
25	595	306	513,8	312	120	383,7
30	290	150	517,5	192	30	153,5
35	140	49	350,8	163	9	52,3
40	91	21	233,9	154	2	10,6
45	69	12	167,6	153	3	17,1
50	58			150		

d) Région Centrale

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	5nx (%)	Cx	m(x, x+4)	5nx (%)
15	1000	79	78,8	1000	323	323,2
20	921	246	267,1	677	348	513,9
25	675	318	471,4	329	147	445,6
30	357	193	540,8	182	39	215,1
35	164	68	415,2	143	14	99,1
40	96	25	263,8	129	5	36,5
45	71	15	219,5	124	1	11,4
50	55			123		

e) Région de la Kara

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)
15	1000	95	95	1000	333	333,3
20	905	256	282,9	667	326	489
25	649	304	468,1	341	136	399,4
30	345	181	524,7	205	43	211,3
35	164	65	393,8	161	13	83,2
40	99	25	252,5	148	5	30,8
45	74	14	190,8	143	2	14,9
50	60			141		

f) Région des Savanes

Age (x)	Masculin			Féminin		
	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)	Cx	m(x, x+4)	5nx (‰)
15	1000	124	124	1000	392	392,2
20	876	334	381	608	347	571,3
25	542	325	599,7	261	88	338,4
30	217	132	608,2	172	17	99
35	85	33	385,6	155	5	31,3
40	52	13	245	150	2	16,4
45	39	5	131,3	148	1	4,1
50	34			147		

Tableau A5 : Indicateurs de polygamie, niveau national

Groupe d'âges	Taux de polygamie	Nombre moyen de femmes par homme marié	Nombre moyen de femmes par homme polygame
15 - 19	6,4	1,1	2,4
20 - 24	5,5	1	2,3
25 - 29	8,3	1	2,2
30 - 34	14,3	1,1	2,2
35 - 39	17,9	1,1	2,2
40 - 44	21,4	1,2	2,2
45 - 49	24,2	1,2	2,2
50 - 54	27,1	1,2	2,3
55 - 59	29,6	1,3	2,3
60 - 64	32,5	1,3	2,3
65 - 69	34,2	1,4	2,4
70 et +	37,6	1,4	2,4
Ensemble	20,2	1,4	2,2

Tableau A6 : Indicateurs de polygamie, milieu urbain

Groupe d'âges	Taux de polygamie	Nombre moyen de femmes par homme marié	Nombre moyen de femmes par homme polygame
15 - 19	7	1,1	2,4
20 - 24	3,5	1	2,3
25 - 29	3,5	1	2,2
30 - 34	6,8	1,1	2,2
35 - 39	9,6	1,1	2,2
40 - 44	13,3	1,2	2,2
45 - 49	16,4	1,2	2,2
50 - 54	19,5	1,2	2,3
55 - 59	22,4	1,3	2,3
60 - 64	24,9	1,3	2,3
65 - 69	26,9	1,4	2,4
70 et +	30,2	1,4	2,4
Ensemble	12,4	1,2	2,2

Tableau A7 : Indicateurs de polygamie, milieu rural

Groupe d'âges	Taux de polygamie	Nombre moyen de femmes par homme marié	Nombre moyen de femmes par homme polygame
15 - 19	6,2	1,1	2,3
20 - 24	6,4	1,1	2,1
25 - 29	11,5	1,1	2,1
30 - 34	20,1	1,2	2,2
35 - 39	24,2	1,3	2,2
40 - 44	27,2	1,3	2,2
45 - 49	29,5	1,4	2,2
50 - 54	32,1	1,4	2,3
55 - 59	34,2	1,5	2,3
60 - 64	36,1	1,5	2,4
65 - 69	37,2	1,5	2,4
70 et +	39,2	1,6	2,4
Ensemble	25,3	1,3	2,3